

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ABONNEMENTS

1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franc domicile	15.—	7.50	3.75
Etranger	46.—	23.—	11.50

Abonnem. pris à la poste 30 c. en sus. Changem. d'adresse 50 c.
Bureaux Administration: rue du Temple-Neuf 1.
Redaction: rue du Concert 6.
TÉLÉPHONE 207 - CHÈQUES POSTAUX IV. 178

ANNONCES

Canton, 20 c. la ligne corps 7 (prix min. d'une annonce 75 c.).
Mortuaires 30 c. Tardifs 50 c. Réclames 75 c., min. 3.75.
Suisse, 14 c. le millimètre (une seule insert. min. 3.50), le samedi 16 c. Mortuaires 18 c., min. 7.20. Réclames 50 c., min. 6.50.
Etranger, 18 c. le millimètre (une seule insert. min. 5.—), le samedi 21 c. Mortuaires 23 c., min. 8.30. Réclames 40 c., min. 7.80.
Message de fil et à fil. — Demander le tarif complet.

AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHÂTEL
Impôt communal

Il est rappelé aux contribuables que le mandat d'impôt est payable jusqu'au 5 octobre 1927 que la surtaxe légale leur sera appliquée après cette date.
Neuchâtel, 19 septembre 1927.
Direction des Finances.

VILLE DE NEUCHÂTEL

Permis de construction
Demande de M. Dominique Manfrini de construire une maison locative au Prébarreau.
Les plans sont déposés au bureau du Service des bâtiments, Hôtel municipal, jusqu'au 28 septembre 1927.
Police des constructions.

COMMUNE DE BEVAIX

Plan d'alignement

Le plan général d'alignement de la Commune de Bevaix est mis à l'enquête publique, conformément aux dispositions des articles 14 et suivants de la loi sur les constructions du 26 mars 1912.
Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce plan au Bureau Communal où il est affiché.

Toute opposition ou observation concernant les nouveaux alignements des constructions doit être formulée par lettre motivée adressée au Conseil Communal, dans un délai de 30 jours, soit jusqu'au 17 octobre 1927.
Bevaix, le 17 septembre 1927.
P-2066 N. Conseil communal

IMMEUBLES
VENTES ET ACHATS

A vendre belle villa, ouest ville, 12 chambres. Grand jardin. Véraanda. Vue imprenable. Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

Petit-Cortailod

A vendre maison avec jardin. Jolie situation. S'adresser à Frédéric Dubois, régisseur, à Neuchâtel ou Cortailod.

A vendre, Maillefer, maison avec magasin, 2 logements. Garage. — Etude Brauen, notaires.

A vendre
au centre de la ville
petite maison
de rapport

S'adresser Etude Max-E. Porret, avocat, Faubourg du Lac No 11 a.

A vendre, Bel-Air, villa 9 chambres. Véraanda. Confort moderne. Grand jardin. Beaux arbres fruitiers.
Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

A vendre bel immeuble, 12 chambres, grand jardin, au centre de la ville. Convient pour pensionnat, bureaux ou pour industriel. — Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

A VENDRE

Buffet de service
et panetière en chêne, beaux meubles, à vendre bon marché, ensemble ou séparément. Evole No 31 a.

A enlever tout de suite
une Fiat 501

démontable, avec pont et ridelles, à de très bonnes conditions. S'adresser Seyon 38, au Bureau.

Poules, Poullets
Lapins du pays
- Oeufs frais -

On porte à domicile
Commerce de volaille
Chapelle 20
PESEUX

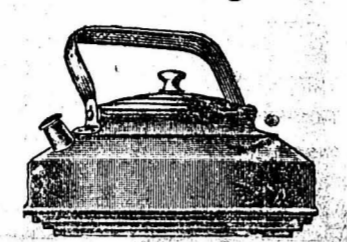
GRANDE VENTE DE COMBINAISONS et pantalons sport
toutes les teintes, tous les prix, toutes les formes, chez
GUYE-PRÊTRE
SAINT-HONORÉ NUMA-DROZ

Le flacon pratique pour remplir les plumes
Swan
En vente à la Papeterie
DELACHAUX & NIESTLÉ S. A.
4, Rue de l'Hôpital

SPÉCIALITÉ de RIDEAUX
L. DUTOIT-BARBEZAT 9, rue de la Treille, 9
Magasin au 2^{me} étage
Grand choix en
garnitures cuivre - chêne - noyer
dans toutes les grandeurs
INSTALLATION d'APPARTEMENTS

Dans votre intérêt

Venez faire vos achats d'articles de ménage



au magasin
F. BECK, Peseux
Maison connue au loin par ses prix raisonnables
Téléphone 207



Bottines Derby 36 à 46
box 2 semelles, 17³⁵
Même article, 18⁴⁰
double cuir,

Ces prix s'entendent avec escompte 5%
Timbres S. E. N. et J.
Expédition contre remboursement

CHAUSSURES
R. CHRISTEN
NEUCHÂTEL

A VENDRE

meubles de chambre à coucher, laqué blanc, conviendrait pour pension de jeunes filles, quatre lits fer complets, tables de toilette, deux tables, une couleuse zinc, fond cuivre, machine à glace. — Côte 82.

CRÈMERIE du CHALET
Jules Lesegretain, fils
Rue du Seyon
Vient d'arriver:
Wienerlis
Saucisses de Francfort
Notre spécialité
filets fumés
Palettes et côtelettes fumées
Lard très maigre
SAUCISSE A ROTIR
Saucisses au foie
Saucissons
CHOUROUTE DE BERNE

Potager Calorie
No 2, trois trous, fonctionnant très bien et en parfait état, à vendre. Prix: 140 fr. — Dourres No 20, sur Serrières.

OCCASION

A vendre, d'excellentes conditions, un appareil cinématographique complet, avec moteur électrique, système pouvant fonctionner sans cabine spéciale; conviendrait spécialement pour sociétés, hôtels, restaurants, etc. — S'adresser à M. Robert Legler, Hôtel des postes, Neuchâtel.

A vendre

vélo

mlcourse, bon état. Prix: 80 fr. S'adresser Bains des hommes, Serrières.
A vendre un bon potager usagé, trois trous, en bon état. S'adresser au Sorckereux sur Valangin.

Fr. 665.—
superbe chambre à coucher Louis XV en moderne, tout bois dur, avec literie complète. Le plus grand choix de meubles en magasin.

REVENU
AU BUCHERON Ecluse 20

A vendre une

couleuse

à l'état de neuf. Prix: 10 fr. — S'adresser chez Schmidt, Fahys No 111.
A vendre de

belles pommes

pour encaver, au prix de 90 fr. les 100 kg. S'adresser, jusqu'à samedi, à Edmond Stähli, Cournaux.

OCCASIONS

Un séchoir électrique avec pied (125 volts), pour sécher les cheveux.
A la même adresse, accordéon à vendre, Fritz Bauer, coiffeur, Temple-Neuf.

Elle me plaît.

C'est par cette phrase que les acheteurs de la colle Secotine traduisent la marque E. M. P. qui figure sur tous les tubes: personne ne s'en étonnera car celui qui use de la Secotine est toujours enchanté de cet excellent produit. (Exigez la bande-roule tricolore) JH 31217 D



Pour votre BÉBÉ

le lait **Guigoz**

Dépositaire général pour Neuchâtel: **F. TRIPET, pharmacien**

Tapis d'Orient
Au Lion de Perse
Maison spécialiste offre encore avant les nouveaux arrivages en route: quelques grands tapis persans superbes, de différentes qualités, tels que:
Täbris, Schiras, Afghanistan, Moukal, etc.
Il est inutile d'indiquer de prix ici, car sans voir les tapis d'Orient, il est **absolument impossible** d'établir de comparaison. Mais pour donner une idée, je dirai que je suis à même de vendre un **bon tapis de Perse de 10 m² environ, depuis fr. 600.—**, sans détat, couleurs solides, garanti sur facture. Quelques petits lots de descentes de lit depuis fr. 30.—. **Profitez!**
Pour juger, visitez au plus tôt, accompagné d'un connaisseur, vous ne vous engagerez à rien.
A. ROQUIER
importateur direct de Constantinople
9, Terreaux 9, NEUCHÂTEL

Pour avoir de beaux vergers
Détruisez la cheimatoë (Phalène Hyemale) en plaçant à chacun de vos arbres au début d'octobre, des bandes-pièges engluées de
GLU-CUPRA
Produit suisse de qualité
Boîtes de 1 kg. 3 fr. 80, bandes papier spécial de 25 mètres à 1 fr. 20 le rouleau port dû.
Comptoir des produits Cupriques S. A.
CORTAILLOD

Mères!
Un célèbre professeur français de l'Université nous écrit: « J'emploie exclusivement votre excellente TRUTOSE pour ma fille », et une personnalité de l'Afrique du Nord: « Je recommanderai chaleureusement les qualités remarquables de votre aliment pour enfants « TRUTOSE », à tous les médecins de la région: j'ai appris à connaître les qualités de « TRUTOSE » par ma fille, à Locarno. TRUTOSE, à tous points de vue, est l'aliment essentiel et nécessaire de chaque nourrisson, infatigable dans les cas de diarrhée, vomissement, agitation générale.
Fr. 2.50 la boîte, dans les pharmacies Tripet, Bourgeois, Bauler et de l'Orangerie, à Neuchâtel.
Envoi d'échantillon gratuit sur demande, adressée à la Pharmacie Siegfried's Trutose à Flawil (Saint-Gall)

Mme A. BURGI Orangerie 8, NEUCHÂTEL à côté du Cinéma Apollo
TAPIS D'ORIENT
Vendre bon marché, pour vendre beaucoup, est le principe de la maison.
Petits Anatolie dep. Fr. 17.— Ghoranan 295x300 Fr. 440.—
Tabris 125x85 » 65.— 340x295 » 550.—
Mossoul 150x110 » 80.— Tabris 200x140 » 210.—
Smyrne 350x100 » 75.— Kazak 300x110 » 220.—
Kazak 300x110 » 125.— Mahal 400x250 » 620.—
Superbes Bouchara, Tabris, Heriz, Kirman, etc.
Visitez sans engagement

A vendre AUTO
conduite intérieure, modèle 1926, quatre à cinq places, 11 HP Ire marque, état de neuf, superbe occasion. Eventuellement échange contre torpédo ou petite voiture. — Pour tous renseignements, téléphoner au 11.71, Neuchâtel.

A vendre, Coq d'Inde 20
treillis, portail bois, carrelés 6/9 lambris, balançoire de jardin, banc, fontaine, étangères bois, grossiers, mangeoire et abreuvoir pour poules, rideaux, machine de cordonner, four à gaz.

Raisin du Tessin
10 kg., 4 fr. 15
Oignons de conserve 15 kg., 2 fr. 90
Poireau 5 kg., 2 fr. 25
d'ici contre remboursement. — ZUCCHI No 106, Chiasso.

A vendre
porcs de 40 à 50 kg., ainsi que bois de foyard et sapin sec. — Adresse: E. Schweizer, laitier, Rochefort (Neuchâtel), Tél. 6.

ROULET, ingénieur
Saint-Honoré 1

BETON ARME PLANS - DEVIS
Téléphone 16.57

PHARMACIE-DROGUERIE F. TRIPET
SEYON 4 — NEUCHÂTEL
LE VIN LAURENT
tonique et reconstituant par excellence, convient aux anémiques, surmenés et convalescents
Prix du flacon: fr. 3.50

Lainage d'automne
Avant tout la qualité, ensuite des prix intéressants.
Vous trouverez l'un et l'autre dans notre nouvel assortiment.

TISSUS	Tissus fantaisie	NOUVEAUTÉ
	Ecossais mi-laine, jolies dispositions, largeur 100 centimètres, le mètre 3⁵⁰	
	Ecossais pure laine, dispositions nouvelles, 100 cm., le m. 7.50 6.25	
	Flanelle unie pour blouses et robes, nuances mode, largeur 95 cm., le mètre 4⁸⁰	
	Loden écossais bonne qualité pour robes pratiques, largeur 90 cm., le mètre 5⁹⁰	
	Composé nouveauté d'automne, nuances mode, largeur 100 cm., le mètre 7⁵⁰	
	Popeline unie , toutes teintes nouvelles, larg. 140 cm., le m. 12⁵⁰	
	Composé superbe nouveauté, largeur 140 centimètres, le mètre 14⁹⁰	
	Ecossais nouveauté, dispositions diverses, larg. 140 cm., le m. 19⁵⁰	
	Pyronée laine, pour peignoirs, ravissantes nuances, largeur 140 cm. 8⁹⁰	

Tissus pour manteaux
Nouveauté anglaise pour costumes et manteaux pratiques, largeur 140 cm., le m. **8.85**
Tissus anglais pour manteaux, jolies nouveautés, largeur 140 cm., le mètre **9.50 12.50**
Velours de laine uni qualité soignée, toutes nuances nouvelles, 130 cm., le m. **11.90 13.90**
Mouflon blanc qualité moulée, largeur 140 centimètres, le mètre **13.50**
Velours de laine damier dispositions dernier genre, larg. 140 cm., le m. **16.50**
Velours de laine ravissante nouveauté, qualité lourde, pour manteaux chic, 140 cm., le m. **21.50**

Pour confectionner vous-même vos robes et manteaux employez nos **Patrons Ullstein**

Aux ARMOURINS S.A.
Neuchâtel.

LOGEMENTS

Bel appartement

admirablement situé, à louer tout de suite ou pour époque à convenir. — Six pièces, confort moderne, petit jardin. S'adresser de 10-11 h., Beaux-Arts 28, rez-de-chaussée.

bel appartement

de quatre pièces, chauffage central. S'adresser Pertuis du Soc 8.

LOGEMENT

de deux chambres — Saare 47.

A louer pour époque à convenir.

LOGEMENT de quatre chambres, cuisine et grandes dépendances, jardin. S'adresser à Gustav Obrecht, Saint-Nicolas 6.

Disponible, rue de Flandre.

JOLI LOGEMENT

de trois chambres, S'adresser à M. Daron, épicerie, même rue.

A louer à Cornaux, dans situation agréable, un

appartement

de quatre belles grandes pièces, dépendances et verger. Entrée immédiate ou pour époque à convenir. S'adresser au 20, Chantemps, Cornaux. c.o.

Rue du Seyon, à louer appartement de trois chambres, complètement neuf. Etude Pettipierre & Hotz.

A louer pour le 24 septembre prochain.

LOGEMENT de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adresser Parcs No 38, atelier.

Peseux

A louer pour le 1er octobre ou époque à convenir, un bel appartement bien situé au soleil, à proximité de la gare de Corcelles, se composant de quatre chambres, cuisine, jardin, chambre haute, cave, buanderie, grand balcon, rue étendue. S'adresser à Chamin des Meniers 2, Téléphone 120.

Rue du Temple-Neuf, pour tout de suite ou époque à convenir, logement de deux chambres. Gérance des bâtiments, hôtel municipal. c.o.

A remettre appartement de cinq chambres et dépendances, situé à proximité immédiate de l'Université. Etude Pettipierre & Hotz.

CHAMBRES

Jolie chambre meublée. Côte No 47, 3me, à gauche.

Chambre pour monsieur. — Saint-Maurice 12, 2me, c.o.

Belle chambre. Pourtalès 10, 2me, à droite.

Deux jolies chambres

avec bonne pension. Prix modéré. Rue Conlon 4, 1er.

Jolie chambre meublée. — 1er Mars 24, 1er.

En face Ecole de commerce. Mises chambres meublées pour messieurs. — Rue Conlon 10, 1er étage.

Belle grande chambre meublée.

avec balcon, au soleil, chauffage. Rue Louis Favre 20 a, 2me étage. c.o.

Chambre meublée pour monsieur. Av. 1er Mars 10, 1er. c.o.

Chambre à deux lits, avec pension. Prix: 150 fr. c.o. Demander l'adresse du No 98 au bureau de la Feuille d'avis.

Belle chambre et pension solignée pour monsieur sérieux. S'adresser Beaux-Arts 24, rez-de-chaussée. c.o.

Une chambre, balcon, belle vue. Claire, Saint-Honoré 1, c.o.

Belle grande chambre meublée, indépendante. — Ecluse 9, 2me, à droite. c.o.

Jolie chambre meublée 1er Mars 24, 3me, à droite. c.o.

LOCAT. DIVERSES

Garage, à louer à proximité immédiate du centre de la ville. Prix mensuel 27 fr. 50. — Etude Pettipierre & Hotz.

Demandes à louer

On aimerait louer

chambre

au rez-de-chaussée, deux ou trois fois par semaine, pour réunion d'un petit club. — Ecrire sous chiffres P. C. 171 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour printemps 1928, un

domaine

pour la garde de cinq à huit têtes de bétail. Bonnes références. Ecrire sous chiffres P. D. 168 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche

appartements

de quatre ou cinq chambres, dès le 1er novembre. Offres à Alfred Meyer, ingénieur, Seestrasse 299, Zurich 2.

On cherche à louer

en ville, petit local ou grande chambre bien éclairée, au rez-de-chaussée, pour y installer un petit atelier tranquille. Offres écrites sous B. C. 165 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES

Jeune fille de 18 ans cherche place de

bonne à tout faire

S'adresser à Mme Apothéoz, Noréaz-sur-Yverdon.

Jeune fille

de 19 ans cherche place pour le 1er octobre, pour aider à la maîtresse de maison et bien apprendre la langue française. — Bons soins et vie de famille. — Adresse: Léon Stilli, café Fédéral, Le Landeron. Tél. 25.

PLACES

L'Institution S. Lambelet aux Verrières (Suisse) (Orphelinat de jeunes filles), cherche une

cuisinière

pour courant octobre. Adresser offres écrites avec certificats et sérieuses références au directeur qui renseignera. P 2058 N

jeune fille

de 16-18 ans pour aider au ménage. Entrée selon entente. — Gages à convenir. Ménage de deux personnes. — S'adresser à Mme Emilie Marti-Hofer, rue Centrale 35, Moutier (J. B.)

VOLONTAIRE

Jeune fille robuste et honnête, ayant passé 17 ans en Allemagne en Suisse allemande pour aider à la maîtresse de maison. Gages à convenir. Entrée fin septembre. Offres sous chiffres OF 1947 Z à Orell Füssli-Annonces, Zurich, Zücherhof.

personne

recommandable pour faire un ménage soigné de deux personnes. S'adresser magasin Morthier, rue du Seyon.

Pour ménage de deux personnes on demande

jeune fille

ayant déjà été au service et sachant cuire. Références exigées. Se présenter le soir, après 7 h. 1/2, chez M. Lutz, Sablons 29, 1er étage.

On demande pour tout de suite à Lucerne, dans petit ménage (trois personnes).

JEUNE FILLE

comme volontaire, pouvant aider au ménage et à la cuisine. Occasion d'apprendre la langue allemande, Argent de poche. Offres avec références et photo. à Mme Gut, Kapuzinerweg 11 a, Lucerne. JH 10949 LZ

On cherche

tenue de chambre

bonne d'enfants (un garçon de 10 ans), de la Suisse française, sachant bien coudre, pour tout de suite ou commencement d'octobre. Offres sous chiffres R. 5978 Y à Publicitas Berne.

JEUNE FILLE

sachant un peu coudre trouverait place pour apprendre la cuisine et le ménage, chez Mme Hensch, Hadlaubstrasse 108, Zurich.

On demande

voyageur

à la commission, pour lancer et placer un article intéressant chez tous les garagistes et mécaniciens. — Préférence sera donnée à possesseur d'automobile. — Faire offres sous chiffre C. 5605 AL, à Publicitas, Lucerne. JH10946 LZ

Employée expérimentée capable et énergique

d'un certain âge, sachant travailler par elle-même, est demandée dans industrie locale. On exige la connaissance à fond de tous les travaux de bureau, ainsi que la sténo-dactylographie dans les langues française et allemande. Personnes ne remplissant pas ces conditions, s'abstenir. Offres avec prétentions et références sous P 2062 N, à Publicitas Neuchâtel. P 2062 N

Bonne à tout faire

sachant cuire, demandée dans ménage de deux personnes. — Bons traitements. Demander l'adresse du No 170 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

sérieuse de 18-20 ans pour aider au ménage. S'adresser Vieux-Châtel 11, rez-de-chaussée.

Personne

de confiance est demandée pour faire un ménage de deux personnes, à Peseux, rue de la Chapelle 19, rez-de-chaussée.

EMPLOIS DIVERS

Jeune garçon désirant apprendre la langue française cherche place de

commissionnaire

ou autre emploi, à Neuchâtel ou environs. S'adresser à M. Fritz Schott, Ballif, Douanne (Berne).

Chef de cuisine

expérimenté se recommande pour remplacements ou extra. Rue Coulon 4, 1er.

On cherche à placer

GARÇON ROBUSTE

de 15 1/2 ans, désirant se perfectionner dans la langue française. Entrée immédiate. S'adresser chez Mme Linder, serrurier, Ecluse 50.

Jeune tailleuse

pour dames cherche place pour le 1er novembre dans grand atelier pour se perfectionner dans les costumes et manteaux. Adresser offres à M. Howard, tailleuse pour dames, Thöringen (près Herzogenbuchsee).

Dame sérieuse et de confiance cherche place de

vendeuse

dans commerce de la place ou des environs. Accepterait éventuellement des travaux de dactylographie à faire à la maison. Adresser offres écrites sous chiffres D. J. 159 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche pour tout de suite une bonne

filles de cuisine

S'adresser au Restaurant du Cardinal.

Commissionnaire

Jeune garçon, bien élevé, débrouillard, de 15 à 16 ans, est demandé pour tout de suite. — Casam-Sport.

jeune garçon

pour porter le lait et aider aux travaux de campagne. S'adresser chez MM. Colin frères, Serroux sur Corcelles.

Vendeuse

et apprentie sont demandées pour maison de Blanc. Offres à case 6588, Neuchâtel.

On demande

jeune homme

pour travaux faciles d'atelier et de livraison, pour le 1er octobre. AU BUCHERON Ecluse 20

Jeune ouvrier en ferronnerie, capable, cherche place pour se perfectionner comme

ciseleur

Accepterait aussi place d'employé ou d'aide dans n'importe quelle branche. Adresser offres écrites sous chiffres K. Z. 156 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande un

jeune homme

pour aider aux travaux de la campagne. S'adresser à René Desales, Fenin.

JEUNE FILLE honnête, cherche pour le 1er octobre place pour servir dans restaurant renommé ou comme fille de salle et bien apprendre la langue française. Vie de famille et bons soins désirés. Adresse: Trudi Kleinhelm, café Fédéral, Le Landeron. Tél. 25.

Famille suisse, en Bulgarie, demande

institutrice diplômée

de langue française, sachant enseigner l'allemand et le piano. De préférence personne qui aiderait aussi à l'occasion au ménage. Offres sous chiffres Z. M. 2579 à Rudolf Mosse, Zurich.

Apprentissages

On cherche pour tout de suite jeune fille honnête et intelligente on qualité

d'apprentie pour le buffet

Adresse: Hôtel Mattenhof, Gümliigen près Berne.

COURS DE COUPE ET DE COUTURE

Concert 6

On demande une

apprentie

Mlle AUBERT.

PERDUS

Perdu le 18 courant, de Boudry à Yvilly (Sauges), un

manteau beige

de jeune fille. Prière à la personne qui en aurait pris soin d'aviser. Mlle M. Zunt, chez M. L. Raymond, Sauges-St-Aubin.

Demandes à acheter

On demande à acheter d'occasion bon piano «Blüthner». Offres Poste restante Neuchâtel, No 33.

Envoi par poste, contre remboursement

Madame, cela vous concerne !!!!!!

Plumes et duvets

Marchandises de qualité

Plumes mi-blanches	150
Plumes mi-blanches, qualité extra	250
Plumes mi-blanches qual. sup.	450
Duvet mi-blanc, réclame	490
Duvet mi-blanc, qualité supérieure	650
Duvet mi-blanc, blanc, extra	1450

Capok belle qualité, la 1/2 livre - .95 la livre

Qualité supérieure » » 140 » 275

Grands Magasins AU SANS RIVAL, NEUCHÂTEL

P. GONSET-HENRIOD S. A. RUE DE FLANDRES

FRIGIDAIRE



Le trésor du commerce alimentaire de détail, réfrigération électrique constante. Ni glace, ni approvisionnements, pas d'entretien, froid sec obtenu d'un bout de l'année à l'autre par une simple prise de courant. Aucune intervention humaine; grâce à son régulateur automatique, Frigidaire économise lui-même son électricité. Peut être installé dans toute glacière existante en bon état.

PLUS DE 400.000 FRIGIDAIRE EN USAGE

Exposition cantonale neuchâteloise d'agriculture Stand Salle No 12. BOUDRY

du 10 au 24 Septembre 1927.

Importateurs exclusifs pour la Suisse: APPLICATIONS ÉLECTRIQUES S. A. ZURICH GENÈVE

Appareils adoptés par le Service Electrique de la Ville de Genève

Frigidaire DU COURANT ~ ET C'EST TOUT

PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS

La Lessive L'INCROYABLE

comme les autres, elle est la plus saine et la plus économique.

L'INCROYABLE

ne crêpe pas le linge, mais au contraire le conserve.

Pharmacie-droguerie F. TRIPET

Seyon 4 - Neuchâtel

Pour guérir les blessures provoquées par le trottement de la chaussure et la marche, utilisez le Baume vulnérable.

Prix du tube Fr. 1.50

APOLLO CE SOIR ET DEMAIN SOIR

PRIX RÉDUITS

au programme LE DÉDALE de Paul Hervieu

dès vendredi LE CHEMINEAU de Richepin

Paroisse Catholique de Neuchâtel

Loterie des orgues

Tirage: 30 septembre 1927

Exposition générale des lots les samedi 24 et dimanche 25 septembre de 14 à 17 h. dans la grande salle de l'École Catholique, Faubourg du Crêt 31.

Invitation cordiale à tous ENTRÉE LIBRE

Prochainement

Ouverture de la saison d'hiver

La nouvelle forme et le prix de nos manteaux sera une surprise pour chacun.

A. MOINE-GERBER Corcelles

Couturière

ayant du chic, pour la robe et le manteau, habille aussi les enfants et transforme les fourrures. Travail en journées et à domicile. S'adresser à Mlle L. Droz-Georget, Avenue du 1er Mars 20. — Une carte suffit.

institutrice

diplômée, se chargerait de la surveillance de devoirs d'école ou donnerait leçons de français. S'adresser rue Matile 27, rez-de-chaussée.

Pension

Petite famille habitant villa de Vignoble prendrait en pension, monsieur, dame ou demoiselle. S'adresser à Pierre-Humbert Perrin, Sauges-Saint-Aubin.

Jeune instituteur

bernois, désire passer ses vacances d'automne à Neuchâtel, dans famille ou pension de langue française. Conversation désirée. Offres sous chiffres J. J. 172 au bureau de la Feuille d'avis.

Fr. 6.500.-

seront remboursés en 2 ans à la personne qui me prêterait 5000 fr. pour développer affaire sûre et unique en Suisse. Clientèle assurée. Meilleures références. — Pressant. Offres sous chiffres OF 2966 N à Orell Füssli-Annonces, Neuchâtel. OF 2966 N

Monsieur d'un certain âge, en bonne santé, cherche

CHAMBRE ET PENSION dans famille modeste. Adresser offres écrites sous chiffres T. F. 168 au bureau de la Feuille d'avis.

Pédicure

Beaux-Arts No 7

2me étage, Tél. 982

Mme Ch. Bauermeister

diplômée E. F. O. M., à Paris

Mlle M.-L. Spuhler

professeur diplômé de piano et d'allemand

a repris ses leçons

4 Quai Philippe Godet.

Atelier de Reliure

Seyon 4

Alexandre Bouvier

de retour

Gymnastique Massage

Institut L. SULLIVAN

ORANGERIE 4

reprenant le 1er septembre. Recoit tous les jours depuis 4 heures Jeudi et samedi 2 h.

LA PAISIBLE

Les Chevalières sur Vevey, altitude 800 m.

Home école pour enfants délicats

Instruction secondaire complète. — Sports. — Cure d'air et de soleil. — Education très soignée.

Famille éduquée

cherche capital

de 60.000-70.000 fr. pour fonder un asile de vieillards privés, contre consignation de l'hypothèque et d'autres sécurités, le plus tôt possible. Offres écrites sous chiffres R. S. 62 au bureau de la Feuille d'avis.

Dr A. Morel

Médecine générale

Maladies nerveuses et mentales

Consultations de 2 à 3 heures mercredi excepté

Fbg de l'Hôpital 19. Tél. 421.

La famille Jean SERMENT, remercie bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie pendant leur grand deuil, ainsi que pendant les jours de maladie qu'elle vient de traverser.

Neuchâtel, 20 sept. 1927.

PALACE NOS CINÉMAS THÉÂTRE

Encore ce soir et demain soir à prix réduits dans les deux cinémas

Jackie Jockey

Le premier film où figure le petit prodige JACKIE COOGAN avec les cheveux coupés.

Ciné Journal suisse

PATHE-COLOR-REVUE

PRIX RÉDUITS

La bonne du Colonel

hilarante comédie avec SYDNEY CHAPLIN

Un cri dans la nuit

Un drame formidable joué par le merveilleux chien-loup

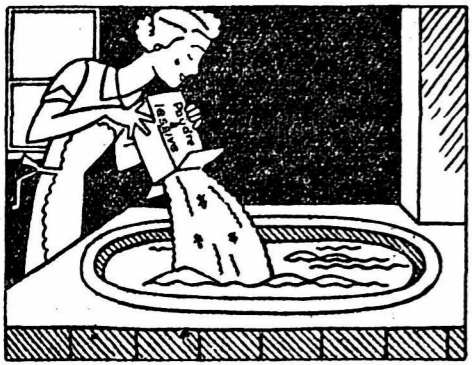
RIN-TIN-TIN

qui délivre un enfant emporté par un aigle

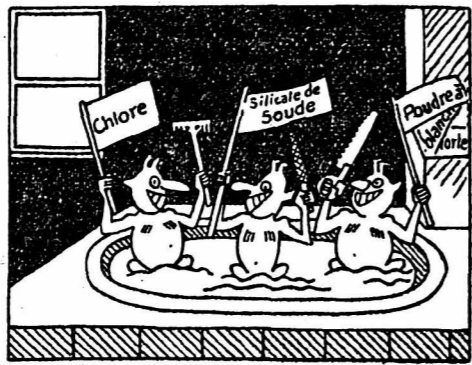
PRIX RÉDUITS

La diabolique engeance.

Images tirées de notre amusant film "VIGOR".



Ma pauvre Hélène, casse-cou ! Crains du paquer un mauvais coup.



Renferme-t-il pas en sa panse La folle et diabolique engeance



Du lutin nommé "Silicate", Limeur de toile délicate,



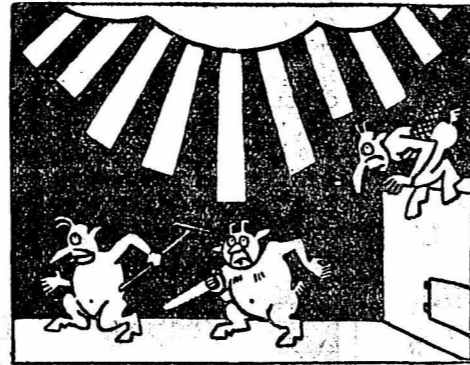
Du "Chlore" armé de ses râtaux Qui mettra ton linge en lambeaux.



Et de la "Poudre à blanchir forte", Qui fil à fil l'étoffe emporte ?



Mais monté sur un blanc nuage, Paraît "Vigor" comme un roi mage



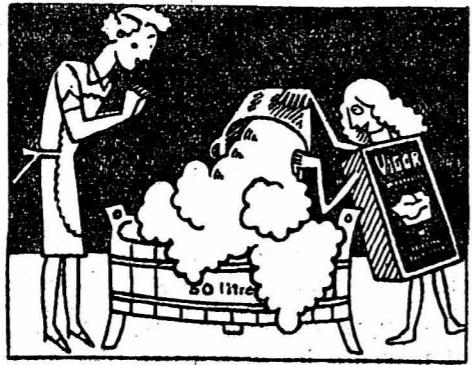
Fuyant ce jour qui les confond, Eux tombent à l'oubli sans fond.



J'ai nom "Vigor" et sous ma main Naît la lessive de demain.



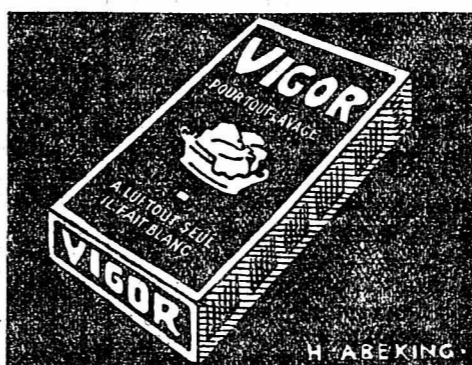
Car délayé dans l'eau bouillante, Je prête à tous aide vaillante.



Ma crème mousse dans les selles, Je blanchis sans peines et sans veilles



Pour le soleil c'est un régal : Son oeil ne découvre aucun mal.



Ainsi le "Vigor" sait réduire A merci tout ce qui peut nuire.

Vous êtes d'accord, n'est-ce pas, chère ménagère ? Ou ne connaissez-vous peut-être pas encore le VIGOR ? Dans ce cas faites-en tout de suite un essai. N'employez pas seulement le VIGOR pour tremper, mais tout spécialement pour cuire le linge. Croyez-nous, et vous resterez pour toujours l'amie de notre VIGOR.

SAVONNERIE SUNLIGHT OLTEN.

Un homme de science parle :

« Le meilleur complément du café est sans conteste la chicorée. A tous égards, elle est supérieure à n'importe quel succédané, surtout pour le rendement. » Employez seulement ce qu'il y a de meilleur: la Chicorée DV pure.

BELL

Lard à fondre sans couenne,
fr. 1.10 le demi-kilo

Panne à fr. 1.20 le demi-kilo

BELL

51 ans de succès

ENCAUSTIQUE ABEILLE

La seule véritable
cire à parquet

Orchestre symphonique de l'Union Commerciale

Le comité de l'Orchestre symphonique fait appel à toutes les personnes désirant faire de la musique d'ensemble.

Répétitions : tous les mercredis, à 20 h. 15, à la grande salle d'auditions des locaux de l'Union commerciale, Coq-d'Inde 24.

Direction : M. Armand Barbezat, professeur au Conservatoire.

Renseignements et inscriptions : au magasin de bijouterie Pfaff, place Purry, ou auprès de M. H. Borle, professeur, Côte 31.

Le Crêpe protège contre l'humidité et le froid

Pour l'automne et l'hiver, ne portez que la chaussure avec semelles crêpe, vous éviterez bien des maladies

POUR DAMES	POUR MESSIEURS
Souliers brides, beiges, gris, bruns, 23.80 Souliers brides fantaisie, 23.80 32.80 Richelieu bruns et fantaisie, 29.80 32.80 36.80	Richelieu noir, 24.80 32.80 36.80 Richelieu brun, 26.80 34.80 39.80 Bottines, 29.80 39.80 Souliers de sport, 48.80 59.80

Grande Cordonnerie J. KURTH, Neuchâtel Rue du Seyon 3

A VENDRE

à l'Exposition de Boudry, planches et bois d'équarrissage de différentes épaisseurs. Se présenter lundi 26 septembre ou moins de vue l'ex-sergent et d'un autre côté, remarquer qu'il était accompagné.

Le vétérinaire embrassa sa fille, prit son chapeau et se rendit immédiatement chez son voisin.

Gilbert demeura seul avec Angèle, se sentit très embarrassé devant la pauvre petite dont il venait de surprendre le douloureux secret.

Il ne voulait pas la quitter trop froidement, de peur de paraître ingrat, et d'un autre côté, il ne voulait pas prononcer un mot qui put la troubler davantage. Enfin, après quelques instants de silence embarrassant, il tendit la main à la jeune fille et dit simplement :

— Au revoir, Mademoiselle Angèle. Merci de votre accueil et croyez que je serai éternellement reconnaissant de ce que vous avez fait pour moi. Et, ouvrant la porte, il s'enfonça dans la forêt.

Les deux hommes se retrouvèrent une heure et demie plus tard, à l'endroit désigné et de là, arrivèrent à Paris, sans encombre.

Gilbert s'installa aussitôt impasse de Guéménée, dans le logement du fils de Bigorgne. Deux pièces petites, modestement meublées, mais très proprement tenues.

(Reproduction autorisée pour tous les journaux avant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

PHOTOGRAPHIE Sous la Caserne 3 Tél. 44

L. Bourquin, Colombier

APPAREILS DE PREMIÈRES MARQUES

Fournitures et travaux

Magasin de beurre et fromage R. A. Stotzer, rue du Trésor

Oeufs étrangers fr. 2.05 la dz.

Rabais depuis 5 douzaines. — Prix de gros par caisse de 30 et 60 douzaines. — Expédition au dehors.

Timbres-poste

Collectionneurs, demandez l'intéressante circulaire de septembre contenant diverses offres d'occasion. Souscrivez aussi au catalogue de séries, albums, etc. qui paraîtra fin courant.

Ed. S. ESTOPPEY, Grand-Chêne 1, Lausanne. JH 52460 C

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Les diamants de la couronne

par Paul de GARROS et H. de MONTFORT

Durant le trajet, les deux hommes causèrent longuement du crime de la « Butte à Geais ». Toutefois, Gilbert ne fit aucune allusion au contenu du document saisi chez lui et où Darras avait consigné l'emplacement du dépôt du maréchal Ney.

Il se réservait d'aborder cette question avec Bigorgne, lorsqu'il aurait élaboré un plan de campagne, c'est-à-dire quand il aurait vu, le lendemain, Marius Tibérius Gracchus.

Il convint donc, avec Bigorgne, que le vétérinaire reviendrait le lendemain impasse de Guéménée et ils se séparèrent.

Par excès de prudence, Gilbert demeura cloîtré toute la fin de la journée dans son nouveau domicile, retournant sans cesse dans son esprit, mille pensées contradictoires. Il se coucha de bonne heure et bientôt un lourd sommeil l'arracha aux multiples points d'interrogation qu'il ne cessait de se poser.

Réveillé dès le petit jour, il fit une longue toilette. Vers huit heures du matin, ne pouvant plus résister au besoin impérieux qui le tourmentait d'avoir quelques nouvelles récentes, curieux aussi de connaître la façon dont s'était arrangé son sauveur après son évasion, il descendit dans la rue, acheter une gazette chez le plus proche marchand de journaux.

Ce furent : la « Quotidienne » et le « Moniteur » qu'il se procura.

Sa curiosité était si vive qu'il commença aussitôt de les parcourir dans la rue en revenant impasse de Guéménée.

A sa grande surprise, ni dans l'une, ni dans l'autre feuille, il ne trouva la moindre ligne consacrée à l'affaire de la « Butte à Geais ».

— Que diantre signifie ce silence ? se demanda-t-il. On a dû, pourtant, dès hier, s'apercevoir de mon évasion.

Tout en se posant cette question, son regard

Eucastique

DROGUERIE VIESEL

Seyon 18 Grand'Rue 9 S. E. N. & J. 5 %

A vendre boulangerie bien achalandée. Etude Brauen, notaires.

Tourbe

Quelques bauches de tourbe bien séchées au prix de 26 fr. la bauche, rendue à domicile. — Edgar Perrin, Martel-Dernier.

Eucastique

DROGUERIE VIESEL

Seyon 18 Grand'Rue 9 S. E. N. & J. 5 %

A vendre boulangerie bien achalandée. Etude Brauen, notaires.

Tourbe

Quelques bauches de tourbe bien séchées au prix de 26 fr. la bauche, rendue à domicile. — Edgar Perrin, Martel-Dernier.

MARTIN LUTHER

OPTICIEN SPÉCIALISTE PLACE PURRY

L'assortiment le plus complet dans tous les genres de lunetterie

Thermomètres Baromètres le plus grand choix en magasin

Exécution soignée à prix modérés par spécialistes des ordonnances de MM. les médecins oculistes

Jumelles télescopes

Appareils et fournitures pour la photographie

Les oignons à fleurs de Hollande

SONT ARRIVÉS chez

FERDINAND HOCH

marchand grainier

Neuchâtel, Promenade Noire

Dés vendredi prochain le 23

ATTENTION

Le Chemineau

A L'APOLLO L'émouvant drame de Richepin A L'APOLLO

Dés vendredi prochain le 23

TEMPLE DU BAS, NEUCHÂTEL

LUNDI le 10 OCTOBRE, à 8 h. 30

UN SEUL ET UNIQUE CONCERT

donné par le célèbre

Staats- et Domchor de Berlin

(70 exécutants)

Directeur : Professeur HUGO RUEDEL

l'éminent Chef de Bayreuth et du Grand Opéra de Berlin et avec le concours de Mlle

HILDE WEYER, soprano

Pour tous renseignements et les billets, s'adresser au magasin HUG & Cie (vis-à-vis de la Poste), à Neuchâtel.

PRIX DES PLACES : Fr. 2.— à 6.— (timbre en plus).

ÉCOLE LÉMANIA

Chemin de Mornex

LAUSANNE

Préparation rapide et approfondie

Baccalauréats

Maturité fédérale — Poly

Ecole de commerce et de langues

Diplôme commercial

— Demandez programme et prospectus illustré —

Cours spécial et combiné de Solfège et développement de la voix pour enfants et jeunes filles

Début 1^{er} octobre

Prix du trimestre Fr. 20.— Renseignements et inscriptions, le samedi entre midi et 2 heures, ou sur rendez-vous, auprès de M. E. BARBLAN, professeur à l'École Vinet, à Lausanne (École supérieure de jeunes filles). — Neuchâtel, rue de l'Hôpital 6.

parcourait le journal qu'il tenait à la main. Et c'est ainsi que son regard tomba, par hasard, sur la note suivante, insérée dans la rubrique : « Nouvelles de la société ».

» On nous annonce le prochain mariage de Mlle Valentine Darthenay, nièce du chef de division au ministère de la guerre, avec M. le duc Fernando de Garcia, neveu de M. le comte de Sainte-Hélène, colonel commandant la première légion de gendarmerie de la Seine.»

VIII

Choc de passions

L'émotion, la stupeur de Gilbert furent si fortes, qu'il s'arrêta brusquement au milieu du trottoir, sans même apercevoir une personne à la marche pressée, s'avançant rapidement sur lui.

Le choc qui se produisit et les exclamations assez vives qu'il arracha à la promeneuse, ramenèrent un peu le jeune homme à la réalité. Il s'excusa en balbutiant, ramassa le numéro de la « Quotidienne » tombé par terre au cours de cette collision et il s'éloigna rapidement.

Il se répétait machinalement ces mots fatidiques :

— Valentine ! Valentine va épouser le duc de Garcia !...

— Il lui semblait vivre dans un horrible et fantastique cauchemar.

— Ainsi, monologuait-il, elle ne m'aimait pas ! Elle ne m'a jamais aimé !

» Il a suffi d'une accusation stupide, dirigée contre moi, pour qu'elle oublie ses promesses, pour qu'elle renie ses serments ! Entre Gilbert de Foras, pauvre et calomnié et le riche et brillant duc de Garcia, elle n'a pas hésité. Ah ! Ça n'a pas traîné, poursuivait-il avec une amère ironie ; je reconnais que c'est une fille de tête et

de résolution. En huit jours, opérer un pareil revirement, c'est admirable ! Et moi, niais, pauvre niais que j'étais, je croyais en elle comme on croit en Dieu ! Ah ! comme elle a dû se rire de moi, la menteuse, la perfide, la misérable !

Emporté par la fougue de sa passion déchaînée et de son désespoir, le malheureux avait accéléré le pas, allant droit devant lui, sans but précis, ponctuant ses réflexions et ses exclamations de gestes violents, qu'il ne songeait pas à retenir.

Il avait peu à peu élevé la voix et les passants commençaient à regarder avec étonnement ce jeune homme en proie à une aussi violente agitation.

Mais la surprise et les commentaires qu'il pouvait provoquer autour de lui par son attitude, Gilbert n'en avait cure.

Il ne songeait plus qu'il n'était qu'un prisonnier évadé, qui avait le plus grand intérêt à éviter d'attirer sur lui l'attention. La pensée de ce qu'il appelait « l'odieuse trahison de Valentine » le dominait entièrement et lui ôtait le souci de la plus élémentaire prudence.

Il trouvait un cruel plaisir à flétrir son idole, à exciter en lui des sentiments de haine et de vengeance. Blessure d'amour propre, déception d'amour, mépris, rancune, colère, une foule de sentiments douloureux se disputaient son âme.

Peut-être que, si Gilbert s'était trouvé dans son état normal, en pleine possession de son sang-froid et de sa lucidité, aurait-il hésité à accabler ainsi celle qu'il aimait. Mais le pauvre garçon, déprimé par les longues journées d'incarcération qu'il venait de subir, énervé par ses entretiens fatigants avec M. des Verrières, troublé par toutes les émotions qu'il venait de traverser, se laissa complètement affoler par la nouvelle — tellement imprévue pour lui — de la trahison de sa fiancée.

Après avoir marché pendant quelque temps, il s'aperçut, soudain, qu'il se trouvait dans la rue de Lille, devant le domicile de M. Darthenay, où l'avait conduit son instinct et la force du sentiment qui, en dépit de tout, le portait vers Valentine.

— A quoi bon prendre des précautions, maintenant ? ricana-t-il. Ah ! on peut bien m'arrêter de nouveau et me reconduire en prison, que m'importe ! Qu'ils me condamnent, s'ils le veulent, pour un crime dont je suis innocent, je n'essaierai même plus de me défendre et de lutter ! Que ferai-je de la vie sans Valentine ? »

Il leva les yeux vers les fenêtres de l'infidèle et des larmes de douleur et de rage montèrent à ses yeux.

— Tout de même, je veux la revoir encore une fois, murmura-t-il. Lui reprocher sa trahison, lui crier mon mépris...

Il traversa la rue, entra dans la maison, gravit l'escalier et, sans hésiter, sonna à la porte de l'appartement.

Marthon vint ouvrir.

— Monsieur Gilbert ! s'écria-t-elle, médusée. Ah ! bien, par exemple, en voilà une surprise ! Pas une seconde, elle ne se douta de la vérité.

Elle crut que l'erreur dont elle aimait à supposer victime de fiancé de Mademoiselle, était reconnue et, comme elle ignorait tout du nouvel engagement de sa jeune maîtresse, elle s'exclama avec une joie sincère :

— Ah ! pour sûr que tout le monde va être joliment content ! Malheureusement, ni Monsieur, ni Madame ne sont là, mais je cours chercher Mademoiselle. Entrez donc au salon, Monsieur Gilbert.

Et elle disparut en courant, tandis que le jeune homme, un peu interloqué, pénétrait dans la pièce désignée. (A suivre.)

Chronique parlementaire

(De notre correspondant)

CONSEIL NATIONAL

Notre Parlement est plein d'un zèle qui nous est cher. Il siège avec un ardeur civique dont nous demeurons tout panais.

Car la Constitution fédérale ne lui prescrit (art. 86) qu'une session par an :

« Les deux conseils s'assemblent, chaque année une fois, en session ordinaire le jour fixé par le règlement. Ils sont extraordinairement convoqués par le Conseil fédéral, ou sur la demande du quart des membres du Conseil, ou sur celle de cinq cantons. »

Tournant adroitement la difficulté, la loi du 9 octobre 1902 prévoit que les deux conseils se réuniront le premier lundi de décembre pour la première partie de la session ordinaire et le premier lundi du mois de juin de l'année suivante pour la seconde partie de la session. Elle reconnaît donc une seule session, mais divisée en deux parties séparées par un semestre. Cette disposition se retrouve dans les règlements des Conseils.

Mais, peu à peu, l'usage s'est établi de tenir des sessions intermédiaires, qui avaient un caractère extraordinairement extraordinaire, mais, en pratique devenaient la règle. On leur donnait le sous-titre de « suite de la session ordinaire de... »

Ce sous-titre a disparu : on parle de session de printemps, d'été ou d'automne, et l'autre jour, à la conférence des présidents de groupe, le représentant des socialistes a même, sans succès d'ailleurs, fait la proposition de prévoir par une loi le minimum de quatre sessions par an.

Ce serait tout à fait dans la ligne de conduite socialiste, où l'on a prévu les députés professionnels, rémunérés par leur parti en tant que tels. Assurément ce n'était pas l'idée du législateur, qui voulait que les charges publiques fussent accessibles à chacun et ne devinssent pas une simple profession.

Mais on ne se soucie plus guère de ce qu'ont pensé ceux qui ont préparé et adopté notre charte nationale.

La session d'automne 1927, neuvième de la 27^{me} législature, a débuté le plus calmement du monde, et l'on se dit que les quelques assistants qui formaient la foule aux tribunes ont dû s'ennuyer prodigieusement. A moins qu'ils ne fussent financiers ou propriétaires de titres étrangers.

Après les formalités de la porte, le président, qui fait dans le domaine des oraisons funèbres la pige à l'Esprit Fléché, Jacques-Bénigne Bossuet et Jean-Baptiste Massillon, a méthodiquement retracé la belle et noble vie de feu J.-J. Freiburghaus, décédé le mois dernier, dans sa propriété de Spenglerried. Il a parlé de sa carrière d'une belle tenue et d'une remarquable unité, des vertus de ce fils de la terre bernoise qui étendit ses ramures et donna des fruits de plus en plus abondants ; qui, agronome,

curieux de nouvelles méthodes, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à améliorer la culture du blé.

Il l'a dépeint au milieu de sa nombreuse famille, tel un patriarche de la Bible, et, « fortuné senex » (car M. Maillier est un latiniste de mérite), cultivant ses terres et la vertu. Il a en historien minutieux rappelé sa vie toute consacrée à la chose publique et à terminée par une prospérité à la gloire de la campagne bernoise : Heureux paysans ! heureux le pays qui possède une forte réserve de ces hommes-là !

Sur quoi la commission de vérification des pouvoirs a fait connaître qu'elle ne s'opposait en aucune manière à la validation de l'élection du maire de Locarno, M. Rusca, sous l'égide de qui MM. Stresmann et Briand échangèrent le baiser de paix, et de M. Leuenberger, qui va remplacer M. Freiburghaus dans les rangs agrariens.

Là-dessus, cicérons empressés et souriants, MM. Walsler et de Muralto conviennent l'assemblée à une petite promenade à travers les massifs, bosquets et boulingrins du joli parc nommé « Loi fédérale modifiant et complétant la loi fédérale du 4 octobre 1917 sur les droits de timbre et la loi fédérale du 25 juin 1921, concernant le droit de timbre sur les coupons ». Le 14 décembre 1926, le Conseil des Etats s'était prononcé, adhérait sous réserve d'un considérable nombre de points, au projet du Conseil fédéral. Le Conseil national avait, le 1er avril dernier, adopté un texte modifié à son gré. Mais depuis lors, à la suite de propositions nouvelles, la commission, s'étant réunie à nouveau, avait décidé d'inviter la Chambre à revenir sur ses résolutions premières au sujet de plusieurs articles. C'est ce qu'expliquent les rapporteurs.

Sur quoi, M. Müller, maire socialiste de Bienne, développe d'une voix douce la proposition de ne pas percevoir de droit de timbre sur « les coupons d'obligations d'emprunts et de bons de caisse émis avant l'entrée en vigueur de la présente loi, par la Confédération, les C. F. F., par les cantons, par les communes politiques et bourgeoises, par les paroisses ou par les communautés scolaires, avant la garantie de l'exemption d'impôt ».

M. Musy, soutenu par les rapporteurs, répond que la nouvelle loi a pour objet la suppression des privilèges et que par conséquent, le moment serait mal choisi pour en créer de nouveaux.

M. Müller est battu au vote.

Et l'on passe à l'article qui a trait à l'impôt sur les coupons de titres étrangers. Notre ministre des finances ne dissimule pas à ses auditeurs que la disposition assujettissant ces coupons à l'impôt est purement illusoire parce qu'elle ne pourrait pas être appliquée. Les possesseurs de coupons étrangers n'auraient qu'à aller encaisser ces coupons hors de notre frontière. De sorte que vraiment il y aurait quelque chose de ridicule à voter à la Chambre un texte dont chacun sait qu'il n'aurait aucune valeur pratique.

Ce ne semble toutefois pas être l'avis de toute l'assistance, aussi — car il est tard — le bon président renvoie au lendemain la suite de la discussion. R. E.

dance la plus étroite de celui-là. Au travail du paysan est suspendue tout simplement l'existence de l'ouvrier, et celle du bourgeois. Si le cultivateur ne peut plus faire de blé, il n'y aura plus de pain, et l'expérience de 1793 a prouvé d'éclatante façon qu'on ne peut pas forcer, par la loi et la police, l'homme des champs à labourer et à ensemençer, si telle n'est pas son idée. L'expérience plus récente des soviets a confirmé surabondamment cette vérité, du reste évidente à l'égard du bon sens. Or, le paysan ne travaillera sa terre, il ne produira des céréales, du vin, du lait, des pommes de terre, des betteraves sucrières, et tout le reste, que s'il y trouve son profit. Toute la question de ce profit tient entre le prix de revient des matières alimentaires et leur prix de vente. Le profit qui ressort de la soustraction du premier de ces chiffres du second est-il actuellement abusif ? C'est ce qu'on essaie de persuader aux citoyens, d'autant plus prompts à admettre ici tout ce qu'on leur affirme, que d'abord ils seraient très heureux, naturellement, d'avoir la vie à meilleur compte, et qu'ensuite ils ne connaissent guère de la campagne que ce qu'ils entendent par moments des portières d'un wagon.

Savent-ils ce que coûte aujourd'hui une vache, un cheval, une simple charrette, et que ces plus élémentaires matériaux du travail de la ferme se paient par de gros billets de mille ? Savent-ils ce qu'il faut débours pour une faucheuse, une moissonneuse, un tracteur à essence, outils qui sont devenus indispensables dans toutes les exploitations agricoles un peu importantes, à cause de l'extrême pénurie de la main-d'œuvre ? Leur a-t-on expliqué que cette main-d'œuvre est non seulement de jour en jour plus rare, mais encore plus exigeante, qu'elle réclame des salaires de plus en plus élevés et que,

gagnée par la propagande socialiste, elle commence à refuser de faire plus de huit heures de travail aux champs ? Ont-ils calculé les pertes occasionnées, chaque année, ici par la sécheresse, là par les inondations, ailleurs par la grêle, et qui sont, non pas simplement des moins-values, mais de réelles dépenses de semences, d'engrais et de salaires à passer tout entières au chapitre des frais irrécouvrables ? J'ai, en écrivant ceci, sous les yeux une plaine sur laquelle, en plein mois d'août, le Rhône, soudainement, en quelques heures, a débordé, noyant dans ses eaux limoneuses toute la récolte. Dans une seule des propriétés dévastées, dix mille francs au moins de fourrages, de betteraves, de pommes de terre ont disparu en un clin d'œil. Avant d'incriminer l'avidité et la cupidité des paysans, il serait nécessaire, si l'on veut juger impartialement, de se livrer à quelques calculs, au lieu de se contenter de réquisitoires éloquentes et vides.

Plûtôt que de faire du paysan une sorte de tête de Turc sur laquelle tombent les expatiations ridicules des consommateurs ignorant tout de l'industrie agricole, il faudrait l'encourager, le favoriser même par des mesures intelligentes, et retenir aux champs, en lui faisant une situation matérielle au moins égale à celle qu'on trouve à la ville, toute cette laborieuse population qui s'en va de plus en plus vers une existence mieux assurée et des profits plus élevés. La France ne peut pas vivre sans ses paysans, et son exportation agricole pourrait relever singulièrement les finances, si on s'avisaient enfin de la développer et de l'organiser. Le premier point de cette prospérité est que le paysan gagne largement sa vie. De ce gain, les consommateurs seront, en définitive, les premiers et les plus heureux bénéficiaires.

Le jubilé de la Croix-Bleue à Genève

GENÈVE, 19. — Dimanche après-midi, les délégués suisses et internationaux se sont réunis au nombre de plus de 800, en une fête champêtre. Le soir, a eu lieu une cérémonie publique à la cathédrale Saint-Pierre. M. Frank Thomas, de Genève, et Benjamin Pfister, de Berne, y ont notamment pris la parole.

Lundi matin, les congressistes se sont réunis au nombre de 6000, au Palais des expositions pour une grande fête commémorative. Après les souhaits de bienvenue de M. Alfred de Meuron, le président de la Confédération, M. Motta, a pris la parole et dit notamment qu'il n'était pas venu pour prononcer un grand discours, des tâches importantes l'appelaient à la S. d. N. Il avait cependant à cœur de dire tout l'intérêt que porte le Conseil fédéral à l'œuvre éminemment sociale de la Croix-Bleue et à lui apporter ses

vœux. L'alcool est un mal tout aussi grand que les épidémies ou les guerres. La Croix-Bleue ne défend aucunement les tendances prohibitionnistes ; son but principal est de sauver les buveurs. Depuis que Louis-Lucien Rochat a fondé la Croix-Bleue, chaque buveur a eu la possibilité d'être relevé s'il se faisait abstenir et s'il le voulait fermement. La Croix-Bleue, la Croix-Rouge, la Croix-Verte, la Croix-d'Or ont adopté le même symbole : la croix, faite de quatre vertus fondamentales, amour, sacrifice, justice, liberté. Le discours de M. Motta a été souligné à plusieurs reprises par des applaudissements.

L'après-midi, les congressistes, formés en cortège, ont parcouru les principales rues de la ville. Des discours ont été prononcés sur plusieurs places.



Arrivée à Genève des Confédérés avec les drapeaux.

La vie fribourgeoise

(De notre correspondant)

La descente de l'alpage commence à s'effectuer. Nos armaillis, qui ont passé quatre à cinq mois dans la solitude de l'Alpe sont heureux de reprendre contact avec leurs semblables et de jouir à nouveau des bienfaits de la société. Non pas que nos montagnes soient des déserts inaccessibles où durant toute une saison nul autre être humain que l'armailli n'est visible. Mais il y a les endroits courts, et ceux qui ne le sont pas. Or, ceux qui se trouvent dans ces derniers sont souvent isolés pendant longtemps et il leur faut une belle dose d'énergie pour accepter, sans maugréer, le sort qui leur est dévolu.

Cette descente est du reste rendue nécessaire par les intempéries. A plusieurs reprises déjà, la neige a blanchi nos sommets. Le bétail, sans risque de maladies, ne peut se nourrir d'herbe couverte par la neige, et est, en outre, comme les humains, sujet aux coups de froid pernicieux. Et il faut que le bétail soit bien nourri, bien vivant, ait belle apparence pour être présenté aux grandes foires qui vont avoir lieu ces jours prochains.

Une légère tendance à la hausse des prix s'est manifestée ces temps derniers et cela suffit pour mettre de l'espérance au cœur des propriétaires et des éleveurs qui espèrent en la foire de la Saint-Denis, à Bulle, sa vague, et ses habitués acheteurs de l'étranger, pour remplir leur escarcelle, leur permettre de faire face à leurs obligations, tout en trouvant une juste rémunération de leurs travaux.

La bémichon est passée. Elle a été gratifiée d'un temps maussade et froid, comme il en régnait trop souvent cette année. Aussi l'animation habituelle est loin d'avoir été atteinte, on pourrait presque dire partout. Le paysan est en retard dans ses travaux. Les regains ne sont pas encore rentrés complètement. La récolte des pommes de terre, qui devrait battre son plein, est entravée, à tout moment, par les chutes de pluie favorisant la pourriture. On parle déjà d'un déchet d'un tiers sur les prévisions de récolte. Il est vrai que celle-ci était fort belle et bien au-dessus d'une grosse moyenne. Il en restera donc pour tout le monde, à un prix très abordable. Mais on comprend qu'à ce régime-là, notre population essentiellement campagnarde n'a pas le cœur à s'amuser.

Et dans les villes, il y a déjà tant d'occasions de se distraire et de dépenser de l'argent, durant toute l'année, qu'une festivité spéciale passe presque inaperçue maintenant.

La transformation de la gare de Fribourg avance rapidement. Des quais spacieux ont été mis à la disposition du public pour les arrivées et les départs, mais les passages sous-voies ne sont pas encore ouverts à la circulation, car ils débouchent dans le bâtiment même de la gare. Or celui-ci n'est pas encore construit entièrement. Il arrive maintenant à la hauteur du premier étage et prend fort bon air. D'ici à une année, tout sera terminé.

Le sort n'a pas voulu que le chef de gare, M.

Monney, qui a été à la brèche durant toute la période difficile des transformations de voies et de la reconstruction du viaduc de Grandey, soit à l'honneur lors de l'inauguration définitive de la nouvelle gare. Frappé d'une embolie, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, il est mort subitement, laissant un grand vide dans la ville de Fribourg, où il était membre du Conseil général, et parmi ses subordonnés.

M. Monney, qui était âgé de 58 ans, a fait pour ainsi dire toute sa carrière à la gare de Fribourg dont il était le chef depuis 14 ans. Il allait atteindre sa quarantième année de service. La population lui a fait d'imposantes funérailles, preuve de l'estime et du respect dont il était entouré.

Son remplaçant n'est pas encore désigné. Le groupe choral mixte, dirigé par l'abbé Bovet, qui est de toutes nos réceptions, de toutes nos manifestations, de toutes nos fêtes, avec une bonne volonté et une complaisance admirables, voit sa renommée dépasser nos frontières. Il s'est trouvé récemment à Paris, d'où les nouvelles reçues, quoique modestement présentées, laissent pressentir un beau succès. On a même dit que des offres alléchantes lui avaient été adressées pour l'enregistrement de productions sur des disques de phonographes d'une maison très en vogue. Je vous livre le « con dit » sans pouvoir vous en garantir l'exactitude, car il m'a été impossible d'avoir confirmation du fait. Mais il n'aurait rien d'improbable.

Et la terreur régnait dans notre bonne ville de Fribourg, où les âmes timorées n'osent plus fermer l'œil, ni se coucher sans jeter un coup d'œil dans les armoires et sous les lits, grâce à la présence d'un groupe de cambrioleurs dont je vous ai déjà entretenus et qu'on croyait fondus, disparus par l'arrestation de deux récidivistes assez dangereux. Mais ces messieurs ont fait école, et malgré leur mise en lieu sûr, les cambriolages continuent. Il semble pourtant qu'on a à faire à des novices qui ne tarderont pas à se faire pincer. C'est le seul bien qu'on peut souhaiter pour la tranquillité de notre paisible population et le bon renom de la cité.

Un homme sans façon

On vient de juger à Budapest un procès qui touche d'assez près à la mort de M. Vaszonyi, l'ancien leader de l'opposition démocrate. C'était au plus fort de l'affaire des faux monnayeurs hongrois. M. Vaszonyi avait rédigé un manifeste des députés de l'opposition où ceux-ci adressaient au gouvernement d'après reproches au sujet de cette vilaine affaire. Le manifeste causa dans le pays une vive émotion et une violente irritation aux milieux de droite. Mais il eut un épilogue tragique. Un patriote bouillant d'indignation assaillit en pleine rue, à coups de canne et de revolver, M. Vaszonyi, qui était déjà souffrant. Peu de semaines après, Vaszonyi succombait dans un sanatorium, d'une embolie.

L'auteur de l'attentat s'en tire à bon compte. Il en est quitte pour quelques jours de prison et quelques centaines de francs d'amende. Le tribunal a jugé qu'aucune relation ne peut être

établie entre l'agression et la mort du leader de l'opposition. De plus, il admit, à la décharge de l'agresseur qu'il avait agi par conviction patriotique...

En ce moment, une partie de la presse de Budapest tente de ravir à feu Vaszonyi son auréole de tribun sans peur et sans reproche et attribue à sa déclaration antigouvernementale lors de l'affaire des faux monnayeurs des motifs d'ordre personnel.

On raconte en effet ceci : Quand Vaszonyi, quelques mois après la chute du régime communiste, fut reçu en audience chez le régent Horthy, il garda son cigare aux lèvres et sacrifia, même en présence du chef de l'Etat, à sa passion de fumeur, qui était légendaire.

Monsieur Vaszonyi, dit, à ce qu'on rapporte, le régent, peut-être pourriez-vous ne pas fumer en me parlant ?

Monsieur Horthy, aurait répliqué Vaszonyi, j'ai tenu conseil avec Sa Majesté elle-même le cigare au bec ; c'est vous dire que je n'ai guère envie de le jeter maintenant.

C'est depuis cet incident, paraît-il, qu'une haine implacable aurait séparé les deux hommes. (Europe centrale.)

Les revendications ferroviaires

du canton de Berne

(De la « Tribune de Genève »)

La réunion de municipalités et groupements intéressés au développement des chemins de fer bernois avait groupé cette année 43 personnes, contre une trentaine l'an dernier. Les débats furent dirigés par M. Reusser, président pour l'Association pour la défense des intérêts économiques du Jura. Celui-ci ouvrit la séance en rappelant les résultats, plutôt maigres d'ailleurs, obtenus à la suite des requêtes présentées l'automne dernier.

La parole fut ensuite donnée à M. Bésiger, conseiller d'Etat, qui développa l'exposé présenté par lui quelques jours auparavant au Grand Conseil, et que la presse du canton commente vivement. Ce ne sont pas moins, dit-il, de 225 millions de francs qui sont engagés dans les chemins de fer bernois, dont 121 représentent des engagements de l'Etat. Le canton en retire un intérêt de 1,2 pour cent ; l'insuffisance de ce rendement représente une charge énorme de 5,7 millions, ceci bien qu'un million et quart d'économies aient pu être réalisées par une diminution du coefficient d'exploitation. Le gouvernement cantonal envisage une série de mesures pour alléger ce faix écrasant.

La part du canton dans l'électrification des C. F. F., poursuivit l'orateur, est très inférieure à la moyenne, qui est de 56 pour cent des lignes ; même si les vœux du canton sont réalisés, les Bernois n'obtiendront que le 48 pour cent. Les intérêts du canton de Neuchâtel répondent à ceux du canton de Berne. En Italie, on prépare l'électrification de la ligne Domodossola-Gallarate et l'établissement d'une seconde voie entre Iselle et Domo. La Compagnie des Alpes bernoises réclame l'établissement d'une seconde voie entre Berne et Bienne, ainsi que de Delémont à Roche, dans la direction de Moutier. Peut-être la nécessité d'attirer du trafic marchand obligera-t-elle à exécuter les raccourcis de Granges-Dotzigen et du Wylerfeld, qui ne seraient pas utilisés par les trains de voyageurs. D'autres revendications concernent les passages à niveau, et, pour l'avenir, la répartition du trafic avec le réseau national. L'orateur, très applaudi, a conclu en attirant l'attention sur la grande importance de cette réunion.

D'autres exposés ont été présentés ensuite sur les points spéciaux par M. Gasser, secrétaire de la direction de la Compagnie des Alpes bernoises, et par les membres du comité jurassien. MM. Bourquin et Gekeler, au nom de la ville de Bienne, ont formulé des réserves quant au raccourci Granges-Dotzigen, tandis que les représentants de Berne ont déclaré ne pas s'opposer à celui du Wylerfeld.

En fin de compte, l'assemblée a décidé de revenir sur les requêtes présentées l'an dernier au sujet des horaires, de l'équipement des lignes et des formalités douanières, et voté sa confiance et ses remerciements au gouvernement bernois.

Le céleri

Le céleri est un aliment digestif d'un goût assez prononcé ; on est habitué à le manger cru, dans la salade, mais on ferait mieux, surtout si on a l'estomac délicat, de le consommer cuit. Il est anti-scorbutique ; nous ne voulons pas en faire l'éloge, mais signaler seulement ses vertus thérapeutiques.

On a préconisé l'emploi de ce légume contre les rhumatismes et il est facile d'en essayer l'emploi. Après avoir découpé et épluché des côtes de céleri, on les fait bouillir et on les prépare avec une sauce blanche dont on relève le goût par une pointe de noix de muscade râpée, l'usage journalier, ou tout au moins fréquent de ce mets n'a rien de désagréable.

Les feuilles et les épluchures de céleri peuvent être utilisées de la manière suivante : on les fait bouillir dans l'eau ; lorsque leur cuisson est complète, on les retire du feu, on les laisse refroidir un peu et, lorsque leur chaleur est devenue supportable, on y trempe les mains ; on les y laisse pendant dix minutes environ, on les éponge ensuite, on les tient à la chaleur à l'abri de l'air, sans les essuyer ; on guérit ainsi les engelures.

Ces bains locaux doivent être renouvelés au moins deux fois par jour. Le même liquide, réchauffé, peut servir pendant cinq à six jours.

On fait avec le ménage stomacal de céleri très répandue dans l'Allemagne du Nord, où elle est connue sous le nom de « Ratafia de céleri », en voici la composition :

Faire macérer pendant un mois :

Semence de céleri	50 gr.
Coriandre	6 gr.
Girofle	1 gr.
Alcool à 60°	1 litre

Pierre BLANC.

Emissions radiophoniques

d'aujourd'hui mercredi

(Extraits des programmes du journal « Le Radio »)

Lausanne, 680 m. : 20 h. 31, Quatuor à cordes et récital de piano. 21 h. 30, Courrier littéraire de M. Ed. Jaloux. — Zurich, 588 m. : 12 h. 30, Orchestre. 16 h., Orchestre de l'Hôtel Baur-au-Lac. 20 h., Concert consacré à Offenbach. 20 h. 40, Soirée théâtrale. — Berne, 411 m. : 15 h. 56, Heure de l'Observatoire de Neuchâtel. 16 h., 17 h. et 22 h. 05, Orchestre du Kussal.

Paris, 1750 m. : 12 h. 30, 16 h. 45 et 20 h. 30, Radio-concert. — Rome, 449 m. : 17 h. 45, Concert. 21 h. 30, Musique légère. — Milan, 322 m. : 20 h. 45, « Sœur Angélique », opéra de Puccini. — Londres, 361 m. 40, et Daventry, 1604 m. : 30 h. 15 h., Orchestre courtoisier. 15 h., Quatuor de Daventry. 18 h. et 19 h. 15, Concert d'orgue. 19 h. 30, Musique militaire. 21 h. 55, « The Liars », comédie de Jones. 23 h., Orchestre de l'Hôtel Cecil.

Berlin, 483 m. 90 et 566 m. : 17 h., Orchestre. 19 h. 30, « Djamilah », opéra de Bizet, suivi concert d'orchestre. — Munich, 535 m. : 70 h. 16 h., Quatuor Rosenberger. 20 h., Concert vocal et instrumental. — Langenberg (Cologne), 468 m. 80 : 13 h. 10, Orchestre. 17 h. 30, Concert. 20 h. 30, Soirée dramatique, puis concert. — Vienne, 517 m. : 20 h. 15 h. 15, Orchestre. 20 h. 05, Concert.

LES RAYONS COSMIQUES

Parlant du congrès international de physique, nous avons dit que le professeur Millikan, de Pasadena en Californie, avait entretenu la docte assemblée de ses recherches sur les rayons cosmiques. Le sujet de son exposé a un intérêt tel que nous croyons devoir en donner un résumé détaillé d'après le « Corriere della Sera ».

Un phénomène surprenant, des radiations mystérieuses

En 1903, MM. Rutherford et Mac Lennan, pour expliquer la décharge lente des électroscopes — cet instrument qui permet de déceler la présence de l'électricité dans un corps et sa nature — avaient formulé la supposition qu'il devait exister dans l'atmosphère une espèce de radiations susceptibles de traverser les métaux et d'agir sur l'électroscope pour le décharger graduellement alors même qu'il est recouvert d'un épais manteau métallique.

La puissante activité pénétrante de ces radiations fit penser d'abord qu'elles émanaient des substances radioactives partout présentes dans l'écorce terrestre. Mais, par des observations faites en ballon, le physicien suisse Gockel démontra que cette hypothèse était erronée ; et un peu plus tard, M. Kollhörster, constatant qu'à 9000 mètres la décharge de l'électroscope se produisait huit fois plus rapidement qu'au niveau de la mer, conclut que les radiations en question devaient provenir des régions supérieures de l'atmosphère.

Interrompues par la guerre, les recherches furent reprises en 1922 par MM. Millikan et Bowen, qui confièrent leurs instruments enregistreurs aux ballons employés pour les explorations météorologiques et obtinrent ainsi des données se rapportant à des altitudes de quinze kilomètres et confirmant d'une façon complète les constatations faites en Europe.

Sous vingt-cinq mètres de glace

M. Millikan entreprit d'autres observations sur le lac Muir, à quatre mille mètres d'altitude, à l'époque où celui-ci était couvert de glace et de neige, afin d'exclure l'intervention de la radioactivité de l'eau et pouvoir ainsi constater que la radiation fait encore sentir son action sous une couche d'eau de vingt-cinq mètres d'épaisseur, correspondant à une plaque de plomb de deux mètres. L'expérience ayant été concluante, il devait donc s'agir d'une radiation dont le pouvoir de pénétration est le centuple de celui des plus pénétrantes des radiations connues. Des expériences de contrôle faites sur la même montagne, deux mille mètres plus bas, donnèrent des résultats exactement comparables à ceux obtenus au lac Muir.

Une première série de calculs montra que les rayons cosmiques occupent une position exceptionnelle au sein de toutes les autres radiations connues : leur longueur d'onde fut évaluée à quatre dix-millièmes d'angström (un angström vaut un dix-millionième de millimètre), soit 2500 fois plus petit que celle des rayons X ou rayons de Röntgen de « dureté » moyenne et dix millions de fois plus petite que celle des rayons de la lumière visible. M. Millikan ne constata pas alors que les rayons cosmiques proviennent d'une région de l'atmosphère plutôt que d'une autre.

Une hypothèse séduisante mais insoutenable

Quant à leur origine, on supposa d'abord qu'il existe dans quelque région de l'univers des quantités d'atomes dont les électrons libres

auraient été capturés par le noyau central autour duquel ils tournaient. Les caractéristiques des électrons atomiques seraient en effet sensiblement identiques à celle des rayons cosmiques.

Cette hypothèse était séduisante parce que la capture des électrons par les protons serait un moyen de stabilisation des atomes et, par là, de reconstruction de la matière. De cette manière se récupéreraient les pertes que subit constamment la matière de l'univers en irradiant lumière et chaleur dans l'espace, et la conservation de l'univers serait assurée pour un temps indéfini. Malheureusement, une étude plus précise du phénomène a révélé que cette hypothèse était insoutenable.

Des rayons extraordinairement pénétrants

Dans ces dernières années, M. Millikan a poursuivi ses recherches avec des instruments qu'il perfectionna sans cesse lui-même, en sorte que les études sont devenues de plus en plus précises. Et non seulement les résultats ainsi obtenus ont confirmé absolument les conclusions antérieures, mais ils ont encore montré que les particularités des rayons cosmiques sont plus accentuées qu'on le croyait. C'est ainsi que leur véritable longueur d'onde a été trouvée être de deux dix-millièmes d'angström et que leur force de pénétration s'est révélée plus grande : ils peuvent traverser 54 mètres d'eau ou quatre mètres de plomb.

Tandis que M. Kollhörster tira des expériences qu'il a faites récemment sur les glaciers de la Jungfrau (1), la conclusion que les rayons cosmiques présentent deux maximums, l'un dans la direction de la Voie lactée, l'autre dans celle de la constellation d'Hercule. M. Millikan déduit des siennes que les radiations cosmiques proviennent, de manière uniforme, de toutes les directions de l'espace, ce qui donnerait à penser que leur source est extrêmement éloignée de nous et serait dans les nébuleuses spirales.

(1) Dans une correspondance particulière sur « Les observations scientifiques en haute montagne », la « Feuille d'avis de Neuchâtel », a exposé, le 15 septembre, les recherches de MM. Kollhörster et G. de Sallis.

Vérités de toujours

L'homme perspicace et clairvoyant qui signe des initiales L. L. les articles que le « Temps » publie sous le titre « Opinions de province » vient d'en écrire un profondément vrai non seulement pour la France, mais pour tous les pays où l'agriculture joue l'important rôle qui fut de tout temps le sien. De cet article, nous donnons aujourd'hui les considérations générales :

Parmi les plus ordinaires excitations électrolaires aux querelles, seules génératrices possibles des succès cartellistes, il faut noter, en premier lieu l'appel aux amonitions des consommateurs pour les producteurs, particulièrement les producteurs agricoles. Coaliser les colères des ouvriers et, s'il se peut, des « bourgeois » dont les bulletins de vote ne sont pas quantité négligeable, contre les paysans, c'est toujours pain béni pour le cartel. Sauf exceptions, les campagnes sont plutôt « réactionnaires ». Il vaut mieux perdre un peu de leur côté pour gagner plus largement du côté des masses ouvrières. Aussi voyons-nous s'esquisser déjà, dans la presse radicale, en cette avant-veille, si prématurée, du scrutin, la campagne usuelle, et qu'on espère devoir être profitable, contre les prix excessifs des produits de la terre. Campagne qui, d'ailleurs, peut modifier peut-être les votes, mais qui ne pourra rien changer à la cherté de la vie, dont les causes économiques et sociales restent insensibles aux vituperations comme aux promesses des candidats en mal d'élection.

Il n'y a rien de plus absurde — il faudrait dire de plus bête — que d'opposer producteur à consommateur. Celui-ci est dans la dépen-



Cours de français

Foyer des Amis de la jeune fille Treille 10

Les cours recommenceront le lundi 26 courant, ils ont lieu un soir ou une après-midi par semaine.

Inscriptions: Jeudi 22 et vendredi 23 septembre de 20 à 21 h. au local.

Couturière

se recommande pour tout travail de couture. Prix: 3 fr. 50 la journée. Demander l'adresse du No 175 au bureau de la Feuille d'avis.

Pension et chambres

très soignées sont offertes à messieurs. — Sablons 11 bis. On sortait à domicile à ouvriers capables des remontages de finissage et achevés. 8 1/2 et 10 1/2. — Faire offres écrites sous chiffres T. S. 378 au bureau de la Feuille d'avis.

Pension et chambres

très soignées sont offertes à messieurs. — Sablons 11 bis. On sortait à domicile à ouvriers capables des remontages de finissage et achevés. 8 1/2 et 10 1/2. — Faire offres écrites sous chiffres T. S. 378 au bureau de la Feuille d'avis.

Du mercredi 21 au **CAMÉO** Dimanche matinée
:: lundi 27 sept. :: **CAMÉO** :: dès 2 heures ::

Une production de l'U. F. A.

BIGAMIE. - Kopf hoch Charly!

d'après le roman de LUDWIG WOLFF

Les aventures merveilleuses de CHARLOTTE DITMAR. — Un film qui se joue dans les deux mondes

Location au magasin HUG, vis-à-vis de la Poste - Téléphone 877

AU PROCHAIN PROGRAMME **LA ROSE DU SUD** avec HENNY PORTEN

PENSION-FAMILLE
recevrait encore deux jeunes gens désirant suivre les cours de l'Ecole de commerce, S'adresser rue Louis Favre 23, Neuchâtel.

LA ROTONDE - Neuchâtel

Dimanche 25 septembre 1927 de 15 à 18 h. et dès 20 h.

THÉ-DANSANT

organisé par la Société de Sous-officiers

L'après-midi et le soir, présentation de

L'Art de la Mode

en intermède, des dernières créations de Mme Jaillat-Després et de la maison Schmid Fils, fourreurs, à Neuchâtel
Orchestre: «The Caprino Band»

Couturière

se recommande pour travail à la maison et en journée, S'adresser à Odette Herren, Hôpital 15, Neuchâtel.

BATEAUX A VAPEUR

Jeudi 22 septembre 1927

Promenade à Morat

14 h. — Neuchâtel 19 h. 50
14 h. 30 Gudrelin 19 h. 20
14 h. 55 La Saugue 18 h. 55
15 h. 35 Sauge 18 h. 20
15 h. 50 Préz 18 h. 05
15 h. 55 Motier 18 h. —
16 h. 40 Morat 17 h. 45

PRIX DES PLACES

I Cl. Fr. 3.50 II Cl. Fr. 2.50
Société de navigation

POLITIQUE

FRANCE

La démission du cardinal Billot
ROME, 20. — Les journaux confirment que la démission du cardinal français Billot est effectivement due à la politique suivie par le Vatican vis-à-vis de l'Action française, et à la condamnation du mouvement royaliste français et de ses chefs. Le correspondant du «Corriere della Sera» au Vatican rappelle à ce sujet que cette politique a été désapprouvée par le cardinal Billot, dont l'attitude était en opposition à celle du cardinal Dubois, archevêque de Paris, et de Mgr Ceretti, l'ancien nonce apostolique en France. Bien qu'approuvant les principes doctrinaires et les nécessités disciplinaires qui obligent le pape à condamner l'Action française, le cardinal Billot ne cacha pas sa préoccupation de voir une telle conduite interprétée comme un acte de caractère politique.

D'autre part, les journaux annoncent qu'un tout récent décret du Saint-Office condamne le «Livre jaune» publié par l'Action française pour défendre ses droits contre le Vatican. Ce livre intitulé «Les pièces d'une polémique» a comme sous-titre l'Action française et le Vatican, avec des préfaces de Charles Maurras et Léon Daudet.

Mgr Maglione, nonce apostolique à Paris, qui séjourne actuellement à Rome, vient d'avoir de longs entretiens avec le pape.

ITALIE

La souscription pour l'aviation

ROME, 19. — La souscription nationale ouverte sous les auspices de M. Mussolini en faveur de l'accroissement de la flotte aérienne a réussi au delà de toutes les prévisions. Les sommes reçues permettront la construction de 130 à 140 appareils qui seront répartis en 12 escadrilles. Ces nouvelles unités seront prêtes au commencement de l'année prochaine.

Parlementaires italiens à Londres et Budapest

ROME, 19. — Les journaux annoncent que le président du conseil et le président de la Chambre, M. Casarano, ont fixé les détails du voyage de la délégation de parlementaires italiens, qui se rendra prochainement à Londres et à Budapest.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE

Projets actuels et projet futur

VIENNE, 19. — Selon un télégramme de Berlin au «Neues Wiener Journal», le chancelier Seipel aurait abordé la question de l'Anschluss dans les entretiens qu'il eut, au début de septembre, avec son collègue du Reich, le chancelier Marx. Les deux chanceliers auraient été d'accord pour estimer qu'il serait inopportun de soulever le problème du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, car les deux pays avaient actuellement des sujets d'intérêt plus pressants. L'Autriche devait, avant tout, s'occuper du nouvel emprunt indispensable à son relèvement économique. La fermeté avec laquelle le gouvernement avait défendu et rétabli l'ordre, lors des émeutes de juillet, était de nature à lui faciliter le succès, tandis que la remise sur le tapis de la question de l'Anschluss ne pourrait que nuire à son crédit. De même l'Allemagne avait, de son côté, des questions qui primaient celle du rattachement de l'Autriche et, avant tout, celle du désarmement, celle de l'évacuation de la Rhénanie et celle de la frontière polonaise.

POLOGNE

Les pleins-pouvoirs sont combattus

VARSOVIE, 20 (Wolff). — La séance de lundi de la Diète polonaise a été consacrée à l'examen du décret de presse et à l'ordonnance du président de l'Etat contre la publication d'offenses et d'injures. Ces deux projets ont été repoussés. Une motion a été déposée par des députés appartenant au parti national-démocratique demandant que le gouvernement ne soit plus autorisé à user de pleins pouvoirs. Aucun représentant du gouvernement n'assistait à la séance. Le maréchal Pilsudski est actuellement à la station de bains de Druskieniki. Il est attendu cependant dans les prochains jours à Varsovie.

VARSOVIE, 20 (Wolff). — La fédération populaire nationale-démocratique a déposé à la Diète une interpellation invitant le gouvernement à mettre un terme au système terroriste tel qu'il existe actuellement en Pologne. Les interpellants, dans l'exposé des motifs de leur interpellation, déclarent que jusqu'ici six agressions politiques ont été perpétrées contre deux députés de l'opposition et contre quatre journalistes. Ils rappellent aussi le cas de l'ex-ministre des finances Zdzichowski, qui fut assailli dans son domicile par des officiers qui le malmenèrent, ainsi que la disparition du général Zagorski. En outre, le même parti a déposé un ordre du jour de méfiance envers le ministre de l'Instruction publique Dobrucki, en raison de sa récente ordonnance sur les langues.

Le retour de M. Pilsudski

VARSOVIE, 20 (Wolff). — Le maréchal Pilsudski, président du conseil, est rentré à Varsovie. Il a eu, dès son arrivée dans la capitale, un long entretien avec M. Bartel, président du conseil par intérim.

VARSOVIE, 20 (PAT). — A la séance de lundi de la Diète, le maréchal de la Diète, M. Rataj, a lu la déclaration concernant les non-formalités gouvernementales dans la convocation actuelle de la session. Sur la motion des socialistes, cette déclaration a été approuvée, après quoi, l'acceptation de la motion de la commission juridique proposant de lever les décrets sur la presse a été décidée. Dans la séance de mardi seront discutés notamment le vote de méfiance envers le gouvernement déposé lundi et la motion tendant à priver le gouvernement de ses pleins pouvoirs. D'autre part, l'interpellation nationaliste au sujet du général Zagorski sera examinée et développée au cours de la séance de mardi.

ÉTRANGER

Dans la cage aux lions

NANTES, 19. — Cours Saint-Pierre, à la foire d'été, un acrobate, M. Georges Lancien, qui travaillait au trapèze volant au-dessus de la cage aux lions dans une ménagerie, est tombé. Un fauve, avant que le dompteur pût intervenir, se jeta sur lui et lui fit plusieurs cruelles blessures. L'acrobate a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Un bateau coule; nombreux morts
CHANGHAI, 20 (Havas). — Suivant un message émanant de Tsin Tao, un bateau automobile chinois «Gentokimari», faisant le service de Kiao-Tchéou, à Tsin Tao, a coulé par suite d'une voie d'eau alors qu'il transportait 400 passagers chinois. Un navire de guerre américain et d'autres bateaux ont pu recueillir 120 passagers. Cent cinquante-neuf cadavres ont été retrouvés jusqu'ici. Les autres sont manquants.

Les inondations au Mexique
MEXICO, 20 (Havas). — Suivant des évaluations non officielles, 25,000 personnes se trouvent sans abri dans les villes et les campagnes qui bordent la rivière Lerma, par suite des inondations. On signale six morts jusqu'à présent. Mais les dégâts matériels sont très importants. La ville d'Acambaro, dans l'Etat de Guanajuato, aurait été à moitié détruite. Le président Calles a fait envoyer des secours.

L'évasion manquée

MACON, 19. — La maison d'arrêt de Macon a failli être le théâtre d'un terrible drame, et c'est grâce à l'extrême vigilance du surveillant-chef et d'un gardien, qu'un complot a échoué. Six détenus avaient en effet formé le projet de s'évader; ils avaient à leur tête deux dangereux bandits, le repris de justice Blondeau et le nommé Légis, occupés tous deux au ravantage de la lingerie et installés dans un réduit spécial. Après s'être emparés d'une traverse de fer, ils s'attaquèrent à un mur pour en desceller les pierres. Ils avaient déjà réussi l'opération sur une grande surface lorsque, surpris par une ronde de surveillance, ils dissimulèrent les résultats de leur besogne. Mais leur attitude avait paru suspecte et, pendant la promenade des détenus, une visite au local occupé par Blondeau et Légis fit découvrir le trou pratique, caché par une table et une couverture. Légis avoua qu'il était convenu, avec ses acolytes, qu'ils assomeraient avec une cruche le surveillant-chef et lui déroberaient ses clés, après l'avoir mis hors d'état de se défendre.

Une cathédrale cambriolée

ANNECY, 19. — Des malfaiteurs ont pénétré, hier, par effraction, dans la cathédrale d'Annecy, et, après avoir exploré tous les meubles, ont fait main basse sur de nombreux objets de culte.

Chronique parlementaire

(De notre correspondant)

CONSEIL NATIONAL

«Défaite du Conseil fédéral», annonçait hier soir, en grande manchette, les journaux socialistes, qui ajoutaient:

«Le Conseil fédéral et la majorité radicale-conservatrice qui voulaient soustraire ces coupons à l'impôt sont battus.

«Grosse sensation au Conseil national au sujet d'un des premiers effets de l'entente paysanne-socialiste contre l'affaireisme capitaliste représenté par les groupements radical et conservateur.»

«Grosse sensation» est beaucoup dire, car ce n'est pas la première fois que la politique unit les deux anciens adversaires: paysan et ouvrier de la ville.

Cette coalition pourrait certes être redoutable, mais elle manque d'homogénéité. On peut émusionner les deux partis: leurs molécules n'en resteront pas moins distinctes et, si tôt qu'un cesse d'agiter la bouteille, elles ne tardent pas à se séparer.

Le cri de victoire de la presse d'extrême gauche est plutôt destiné à «épater le bourgeois» qu'à marquer une profonde allégresse. Ce dont les socialistes pourraient en revanche se réjouir, c'est de constater une fois de plus que les députés bourgeois considèrent que les votations sont une formalité négligeable, ou bien espèrent qu'au moment du vote quelque voisin ou quelque esprit (ce n'est pas toujours la même chose) remplira ce devoir à leur place. Assurément, c'est avoir de la vie parlementaire une conception très confortable.

Pourtant on trouvera des gens pour dire que ce n'est pas exactement ce que les électeurs attendaient de leurs mandataires.

Comme disent les Vaudois en parlant d'un vin de choix: «C'est une bonne goutte, mais il faut le boire soi-même.» Le droit de vote est une bonne chose, mais il faut l'exercer soi-même et ne pas compter sur l'intervention de quelque obligé lutin.

Toujours est-il que, mardi matin, si le droit de timbre sur les coupons de titres entièrement étrangers a pu être voté, c'est parce qu'il manquait dans la salle 61 députés sur 198. (On devrait toujours publier les noms des absents. — Réd.)

Evidemment, de ces 61 manquants, il y en avait bien une douzaine que des raisons majeures empêchaient d'assister à la séance.

Mais les cinquante autres, où étaient-ils? C'est ce qu'on se demandera toujours.

Point n'est besoin de dire que les socialistes, eux, étaient à leur poste.

Le résultat de ce vote, à la vérité, n'a rien de tragique: la patrie n'est pas perdue pour si peu. C'est plutôt une question de principe. Mais enfin, de quelque côté qu'on considère les choses, il n'en demeure pas moins que dans une question où un parti avait la majorité évidente, c'est le parti adverse qui a eu la victoire parce que les représentants de la majorité ne s'étaient pas donné la peine de la soutenir, ou en avaient été empêchés par leurs occupations privées.

Il est difficile de trouver un meilleur argument en faveur du système des secrétaires-députés et politiciens de carrière. On dira: «Ce n'est pas dans nos traditions.» Hélas! ce n'est que trop vrai! Mais nous vivons à une époque où l'on considère les traditions comme un bagage inutile et encombrant.

Je m'aperçois avec stupeur que j'ai mis la charrie devant les bœufs, en épilant sur un événement que je ne vous ai point conté. Vite, je répare mon oubli.

Or donc, on a longuement parlé de l'article 6, relatif aux coupons des titres étrangers.

La majorité de la commission, appuyée par M. Musy, proposait le maintien du système actuel, savoir l'obligation de soumettre au timbre: les coupons de titres émis par une personne domiciliée à l'étranger, en circulation en Suisse et remplissant les mêmes fonctions économiques que ceux du genre indiqué aux articles 10, 17 et 25 de la loi fédérale sur les droits de timbre, sont soumis au droit de timbre lorsque le titre a été

a) répandu en Suisse par voie de souscription publique ou sur la base d'une offre publique ou d'une offre adressée à un cercle de personnes d'une certaine étendue, ou b) admis à la cote d'une bourse suisse.

Art. 6
Les coupons de titres de la nature désignée à l'article 3, émis à l'étranger, ou d'autres titres remplissant à l'étranger la même fonction économique, sont soumis au droit:

a) lorsqu'au moment de l'échéance du droit (art. 10) le créancier du coupon est domicilié en Suisse;

b) lorsque les coupons sont remis en Suisse pour leur paiement ou leur encaissement par une personne domiciliée à l'étranger;

c) lorsque les coupons sont aliénés, sans le titre auquel ils appartiennent, à une personne domiciliée à l'étranger par le créancier des coupons domicilié en Suisse.

Si les coupons sont aliénés avec le titre auquel ils appartiennent, le droit de timbre est dû pour les coupons échus et pour les coupons en cours.

Alinéa 2
Est considéré comme domicilié en Suisse, celui qui a en Suisse son domicile de droit (art. 23 et suiv. CCS). Les personnes morales, ainsi que les sociétés en nom collectif et en commandite sont considérées comme ayant leur domicile en Suisse lorsqu'elles y ont leur siège ou lorsqu'elles y sont administrées. Pour les personnes morales et les groupements de personnes organisés en société qui ont leur siège principal à l'étranger, mais possèdent des succursales en Suisse, l'obligation d'acquiescer le droit se rapporte aux coupons des titres dont l'administration est confiée à la succursale en Suisse ou qui touchent à l'exploitation de cette succursale.

Est considéré comme domicilié à l'étranger, celui qui n'est pas domicilié en Suisse dans le sens de l'alinéa 2.

Les dispositions de l'article 3, alinéa 2, et de l'article 5, sont applicables par analogie.

On a eu beau expliquer que cette mesure irait à fin contraire de ce qu'on voulait obtenir; que les détenteurs de titres n'auraient, pour éluder le fisc fédéral, qu'à aller déposer titres et coupons dans une banque étrangère, diminuant d'autant les dépôts dans nos banques, rien n'y a fait.

La Chambre — ou du moins ce qui restait de la Chambre — a adopté par 72 voix contre 65 le texte de la minorité.

Pour le reste, et après des discussions dont le détail ne vous intéresserait pas du tout, je vous assure, on a adopté, sur les propositions de la commission, les textes ci-après:

Art. 12, première phrase
Le droit de timbre est fixé à douze dixièmes pour cent de la valeur nominale pour les obligations, ou du montant de la dette pour les documents assimilés aux obligations.

Art. 13
En dérogation à la règle de l'article 12 le droit de timbre s'élève:

a) au trois pour cent:

Pour les obligations à primes. Pour les obligations à primes de la Confédération, des établissements autonomes créés par une loi fédérale, des cantons, des communes politiques et bourgeoises, des paroisses et des communautés scolaires, des banques cantonales et des établissements de crédit foncier, c'est le taux prévu par l'art. 12 qui est applicable;

b) au dix-huit dixièmes pour cent:

Pour les obligations et les documents assimilés des entreprises de participation et entreprises financières (trusts), quand la valeur de leurs obligations en circulation, si on y ajoute celle des titres pour lesquels le droit doit être calculé, dépasse le triple du capital social versé;

c) au six dixièmes pour cent:

Pour les obligations et documents assimilés de la Confédération, des établissements autonomes créés par une loi fédérale, des cantons, des communes politiques et bourgeoises, des paroisses et des communautés scolaires;

Pour les lettres de gage conformes aux articles 916 et suivants du Code civil suisse; Pour les obligations foncières qui, conformément aux art. 899 et suivants du Code civil suisse, sont garanties par des créances possédant un gage sur des immeubles sis en Suisse.

CONSEIL DES ETATS

BERNE, 19. — La session est ouverte par le président, qui prononce l'éloge funèbre de M. Jacob Freiburghaus, conseiller national, décédé dans la nuit du 16 au 17 août.

Abordant son ordre du jour, la Chambre adopte à l'unanimité, après un rapport de M. Mercier (Glaris), un arrêté fédéral portant l'octroi d'un crédit de 556,100 fr. pour l'agrandissement de la fabrique d'armes du Wyler à Berne.

BERNE, 20. — La Chambre s'occupe du travail de nuit dans les boulangeries. Celui-ci fait l'objet d'une convention adoptée par la septième session de la conférence internationale du travail. Le rapport que le Conseil fédéral présente à ce sujet aux Chambres conclut à l'impossibilité de ratifier la convention internationale. On n'est pas arrivé à concilier les points de vue différents des patrons et des ouvriers. La commission, dit M. Schepfer (Soleure) se rallie à cette manière de voir. Elle juge toutefois possible et désirable pour la Suisse une réglementation nationale du travail de nuit dans les boulangeries, en ce sens que le repos de nuit comprenne l'intervalle de huit heures du soir à quatre heures du matin pour toutes les boulangeries sans exception.

M. Burklin (Genève) présente la motion suivante: «Le travail de nuit étant anti-hygiénique et antisocial, le Conseil fédéral est invité à reprendre les pourparlers avec les intéressés pour arriver à une réglementation du travail dans les boulangeries.»

M. Brugger trouve qu'il faut réagir contre la tendance du B. I. T. de propager les doctrines socialistes.

M. Schulthess combat la motion Burklin. Par 30 voix, la proposition de la commission est acceptée. La motion Burklin est repoussée par 31 voix contre 2.

La Chambre ratifie à l'unanimité le traité de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage entre la Suisse et la Belgique.

La séance est levée.

Tribunal de police

Audience du 20 septembre

Progression décroissante

Rapport, avait été fait contre Mme V. J. et quatre jeunes gens prévenus de tapage nocturne. Par conséquent cinq citations avaient été envoyées. Quatre seulement parvinrent à la bonne adresse. Trois des inculpés répondirent à l'appel et deux, L. L. et A. C., furent condamnés à 30 fr. d'amende et aux frais réduits à 1 fr. Mme V. J. niant les faits qui lui sont reprochés, sera jugée dans huit jours.

Concurrence déloyale

M. J. B., négociant, est accusé d'avoir enfreint les dispositions de la loi relatives à la concurrence déloyale en annonçant une vente fin de saison avec des rabais de 20 à 50 % sur différents articles et une vente avec rabais de 10 % sur tous les articles en magasin. On pouvait entendre que les articles soldés à bas prix étaient aussi compris dans cette vente à 90 % des prix ordinaires. Ce n'était pas le cas. Il y avait deux catégories de marchandises. Les clients du reste ne s'y sont pas trompés, d'autant moins que sur l'annonce tous les articles fin de saison étaient accompagnés de la mention «soldés».

Le défenseur n'a pas de peine à démontrer la bonne foi du commerçant dans toute cette affaire. Le président libère purement et simplement M. B. et met les frais à la charge de l'Etat.

Un chauffeur condamné

En juillet dernier, un taxi avait tamponné et renversé une fillette de 10 ans, E. L., près du passage sous voies qui relie les Sablons à l'avenue de la Gare. Le chauffeur F. H. est accusé d'avoir provoqué des lésions corporelles graves et enfreint la loi sur la circulation des automobiles. Une bonne douzaine de témoins sont cités, et le président a bien de la peine à y voir clair, au travers de tous les rapports contradictoires. L'un a vu la fillette s'arrêter avant de traverser la route, l'autre l'a vue s'élaner du tunnel sur la chaussée, en courant très fort.

«Elle était debout, entre deux arbres, donc visible pour le chauffeur», dit M. G. «Elle était appuyée contre le tronç d'un gros platane, donc cachée par rapport au taxi», prétend M. B. Au dire des uns, l'auto roulait à 15 km. à l'heure, au dire des autres, il allait trop vite et on atteint même 35 km. Mlle B., qui était dans le taxi, est persuadée qu'aucune faute ne peut être imputée au chauffeur. On entend encore M. A. W., ancien patron de H., qui a congédié celui-ci parce qu'il récoltait de trop nombreuses contraventions pour excès de vitesse. Quant au patron actuel de H., M. S., il fait l'éloge sans réserves de son employé. Les avocats ont beau jeu de choisir les témoignages favorables à leur thèse.

Le représentant de la partie civile demande un verdict de principe. Il faut condamner H. à une peine minimale, puisqu'il y a eu un délit, donc des sanctions s'imposent, ne serait-ce que pour faire comprendre aux chauffeurs que les piétons ont encore quelques droits. On ne peut affirmer qu'il y ait eu absolument parlant, excès de vitesse, il est certain que l'auto allait trop vite, si l'on considère l'endroit où s'est produit l'accident. De plus, H. a été condamné souvent pour excès de vitesse. C'est donc un chauffeur qui aime à rouler à une allure dépassant les limites autorisées par la loi. Pour l'avocat de la partie civile, le délit est clairement établi; acquitter H. serait alarmer les pères de famille qui verraient un grand danger à envoyer leurs jeunes enfants seuls à l'école, à les abandonner aux hasards de la rue.

Le défenseur de H. s'efforce de démontrer que l'on ne peut reprocher à son client aucune infraction aux règlements du concordat sur la circulation des autos. H. tenait sa droite, il roulait à une allure modérée, il a averti avant le débouché du passage à niveau sur l'avenue. Bref, l'accident est dû en partie à l'étourderie de la petite I. qui n'a pas regardé à sa gauche avant de s'élaner sur la chaussée, en partie à

la fatalité. Le défenseur insiste pour que H. soit libéré de toute condamnation pénale. Une action civile peut toujours être intentée à l'accusé; les dommages-intérêts éventuellement accordés à M. I. sont couverts par l'assurance.

Le représentant de la partie civile réplique qu'il plaide en faveur de l'étourderie. A dix ans, une fillette a le droit d'être étourdie, c'est aux conducteurs d'auto à rouler prudemment. Le défenseur maintient ses conclusions et après une heure de réflexion, le président rend son jugement qui, considérant que H. aurait pu en s'en tenant strictement aux prescriptions du concordat éviter l'accident, condamne l'accusé à 50 francs d'amende et aux frais.

Les sports

MARCHE

NEUCHÂTEL-PARIS ET RETOUR

Des nouvelles qui nous sont parvenues de Mme et M. Hostettler, il résulte que la première étape Neuchâtel-Pontarlier fut particulièrement dure à cause de la pluie qui ne cessa de tomber durant tout le parcours. Les marcheurs arrivaient à Pontarlier, dimanche, à 21 heures, pour repartir lundi matin, à 8 h. et demie. D'après leurs calculs, ils devaient arriver lundi soir à Dôle — département du Jura — (135 km. 500), pour terminer hier soir l'étape Dôle-Dijon (185 km. 500).

Nous recevons aujourd'hui quelques détails sur cette seconde étape que nous publierons demain.

AVIS TARDIFS

Société suisse des Commerçants

SECTION DE NEUCHÂTEL

Cours d'hiver

Nous invitons les membres n'ayant pas encore remis leur bulletin d'inscription de bien vouloir le faire jusqu'au 26 courant au plus tard. Le comité.

Etat civil de Neuchâtel

Naissances

14. Bernard-Jean-Pierre, à Pierre-André Metzger, serrurier, et à Louise-Lucie née Lador.
15. Marc-René, à Edouard Induni, entrepreneur, et à Barbara née Camponovo.
16. Albert-Pascal, à Antoine-Léon Muriset, au Landron, et à Jeanne-Julia Bolle, née Farisaz.
17. Yvette-Georgette, à Paul Leuba, manœuvre, et à Antoinette-Eugénie-Louise née Houbert.
18. Claude-Georges, à Georges-Emile Reuille, à Gudrelin, et à Berthe-Simonne née Gutknecht.

Finance - Commerce - Industrie

Distributeurs automatiques de papier, Vevey. — Le dividende à payer aux actions de jouissance a été fixé à 3 francs brut.
S. A. des balais et caux d'Hennerz. — Le bénéfice de 1926 a permis de porter le dividende de 9 % à 11 %, c'est-à-dire à 18 fr. 75 par action de 125 fr. Ce dividende est en réalité le 5,5 % du capital-actions primitif qui avait dû être réduit à la fin de la guerre.

Changes. — Cours au 21 septembre 1927 (8 h.) de la Banque Cantonale Neuchâtelaise:

Achat	Vente	Achat	Vente
Paris . . . 20.27	20.37	Milan . . . 98.20	28.30
Londres . 25.24	25.23	Berlin . . . 123.40	123.50
New-York . 5.17	5.19	Madrid . 89.90	90.40
Bruxelles . 72.45	72.25	Amsterdam 207.75	207.85

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

Bourse de Neuchâtel, du 20 septembre 1927

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. 0 = offert.

Exposition cantonale neuchâteloise d'agriculture à Boudry

(De notre collaborateur)

Aviculture et cuniculture

L'exposition d'aviculture et de cuniculture — ainsi que le veut l'étymologie — qui s'est tenue du 16 au 20 septembre, a été fort intéressante et visitée par un nombreux public. La loupe des juges a dû suser un brin au classement de tant de sujets si proches de la perfection.

Beaucoup de lapins; la vogue de cet animal se comprend; il ne fait pas de bruit; il exige peu de place; sa chair rompt de temps à autre la monotonie des menus journaliers; on peut offrir, par ci par là, une giboulotte aux amis; et, enfin, sa fourrure joue aujourd'hui un rôle qui n'est pas à dédaigner.

Parmi ces lapins à fourrure, celui qui, momentanément, tient le premier rang, est un produit du bleu de Beveren, du russe, et du garenne, auquel on a donné le nom de « chinchilla » parce que sa peau donne la meilleure imitation du chinchilla sauvage, un charmant petit animal originaire du Pérou et de la Colombie, qui a presque complètement disparu aujourd'hui sous les coups répétés des chasseurs auxquels on payait, à poids d'or, la peau du chinchilla sauvage. Depuis quelques années, la chasse au chinchilla sauvage est interdite, aussi les fourreurs se rabattent-ils sur les peaux du lapin de même nom qu'ils acquièrent à des prix qui rendent cet élevage rémunérateur.

Le « chinchilla » que l'on doit à l'auteur des « lapins à fourrures », M. Dybowski, a été exposé en France, pour la première fois, en 1913. Il y avait, à Boudry, quelques sujets de choix de cette variété; sa chair, nous affirme-t-on, si elle n'est pas d'un poids considérable, est d'excellente qualité et savoureuse; elle se souvient de son origine: russe et garenne.

Le poil du chinchilla a ceci de particulier qu'il se tient droit, aussi bien sur la peau apprêtée que sur l'animal vivant; c'est cette particularité qui lui donne une imitation plus parfaite avec la peau du chinchilla sauvage.

Nous avons admiré de nombreux sujets de « Black an tan », un gracieux animal à chair exquise et à la fourrure estimée. Enfin, toute une série d'« argentés de Champagne », un lapin qui a tenu le record de la mode pendant plusieurs années; sa peau rappelle un peu celle de l'opossum, et, chez quelques sujets, elle se rapproche de celle du chinchilla.

Puis des « lapins tricolores » une race de fantaisie, des « russes », des « papillons », de beaux sujets; des « hollandais » planteurs comme

un bourgmestre de Rubens; des « blancs de Viennes » et des « bleus de Viennes » dont les amateurs disent beaucoup de bien, et comme fourrure et comme chair délicate; et quelques spécimens de « géants des Flandres », de gros patards qui se remuent difficilement. Le « bélier », le géant de Flandres, dont leur poids avait hypnotisé les amateurs, sont des races qui n'ont plus la vogue d'autrefois; on leur préfère les races plus petites, mais aussi combien plus rustiques, plus prolifiques et à viande de meilleure qualité.

Remarquons un lapin qui se rapproche entièrement du lièvre comme couleur et comme conformation, mais seul de son espèce, le pauvre isolé! Je l'ai plaint!

Puisque nous sommes au lapin, je vous rapporte ce que j'ai entendu affirmer par un amateur sérieux; il n'a jamais eu dans son clapier des sujets malades du « gros ventre »; il donne à ses lapins des feuilles de chou, de l'herbe mouillée, mais il a toujours soin de fournir en même temps une certaine quantité de cellulose qui permet à Jeannot lapin de rouler sa « pelote excrémentielle »! Et jamais de gros ventre! Si les remèdes simples sont toujours les meilleurs, en voilà un que je vous donne pour le prix qu'il me coûte.

La gent emplumée aligne une importante collection. Il nous paraît que l'on s'en tient, de préférence, aux races mi-lourdes; aux poules à deux fins, comme la « Bresse », la « Leghorn », la « poule suisse blanche », la « Minorque », etc. Dans les races américaines, de beaux lots de « Wyandotte », de « Plymouth Rock », de « Rhode-Island », peu d'« Orpington ». On ou deux lots de « petites poules de luxe » qui voisinent avec un joli faisandé doré!

Dans les canards en vogue, nous remarquons le « Rouen », l'« Aylesbury », blanc comme neige, le « canard de barbarie », qui n'a rien d'un barbare!

Un beau lot « d'oides de Toulouse » dont le propriétaire est M. André Coulet, à Savagnier, et non Coulaz comme vous me l'avez fait dire à propos des moutons Oxford. A chacun le sien!

L'arrangement de l'exposition était bon. Tous les sujets étaient parfaitement visibles et appréciables, même MM. les pigeons qui roucoulaient à l'envi, malgré la pluie maleconceuse et désagréable du jour du Jého!

Des braves types, ces pigeons!

Hindenburg sur la sellette

LONDRES, 20 (Havas). — Le « Times » est d'avis que le discours du maréchal Hindenburg était déplacé dans la bouche du président de la république allemande. Il est décourageant qu'il ait été prononcé au moment où il existe une tendance générale à admettre que l'Allemagne poursuit une politique de conciliation.

Le « Daily News » écrit qu'il est très invraisemblable que le gouvernement allemand parvienne dans un avenir prochain à faire rapporter la sentence prononcée contre l'Allemagne par le monde civilisé.

La « Westminster Gazette » observe que c'est un signe des temps vraiment encourageant que nul ne cherche à revendiquer l'honneur d'avoir provoqué la guerre. Il émet l'opinion que l'Autriche en partage plus qu'on ne le croit généralement la responsabilité avec l'Allemagne.

Les élections irlandaises

DUBLIN, 21 (Havas). — Voici les résultats complets des élections législatives dans l'Etat libre d'Irlande:

Parti gouvernemental, 61 sièges; indépendants, 12; fermiers, 6. Au total, 79 sièges, pour les groupes qui ont soutenu le gouvernement dans l'ancien Parlement.

Les partis d'opposition ont obtenu un total de 73 sièges se répartissant ainsi:

Parti de Valera: 57; travaillistes: 13; ligue nationale: 2; syndicat des travailleurs: 1.

L'impérialisme des Etats-Unis

MANAGUA (Nicaragua), 21 (Havas). — Un vif engagement a eu lieu entre un détachement de 20 fusiliers marins américains aidés de 25 policiers nicaraguayens et une centaine de libéraux. Un fusilier marin américain a été tué, un autre mortellement blessé. La police a également eu un tué. Les libéraux auraient eu 20 morts et une cinquantaine de blessés.

Deux régimes, une méthode

Sans même faire de la lecture des journaux sa principale occupation, il est bien difficile de n'avoir pas été frappé de la grande analogie qu'on découvre forcément entre les dirigeants de l'Allemagne et les dirigeants de la Russie dans les procédés dont ils font usage pour agir sur l'opinion publique.

Le plus habituel de ces procédés est de ne pas tenir compte de l'évidence et d'affirmer avec sérénité des choses inexactes, puis de répéter sans se lasser et sans les soutenir d'aucune preuve ces affirmations, comme si celles-ci allaient de soi.

C'est ainsi que les premiers témoins — Hindenburg en tête — de la politique allemande parlent couramment du mensonge de la responsabilité de l'Allemagne à propos de la grande guerre, et que les individus de Moscou et leurs journaux nous entretiennent presque quotidiennement des poursuites ouvertes contre les terroristes en lutte avec le régime soviétique. Les premiers comptent sur l'oubli de faits vieux de treize ans déjà et les seconds tablent sur l'ignorance dans laquelle ils croient l'Europe de ce qui se passe en Moscovie.

Or il ne faut pas longtemps à quiconque était en âge de comprendre les événements aux mois de juin, juillet et août 1914 pour avoir deviné, alors déjà, la part prépondérante, décisive de l'Allemagne au déclenchement des hostilités, ni pour en avoir été persuadé ensuite par la publication des documents qui se fit un peu plus tard. Mais depuis lors est survenue l'indifférence, qui remplace toujours un intérêt trop soutenu, et puis il y a ceux qui ne savent pas. C'est le moment attendu par les gens désireux d'en profiter: ils ont beau jeu à proclamer que la responsabilité allemande est un mensonge, parce que leurs contradicteurs se fatiguent d'avoir prouvé le contraire et qu'eux-mêmes ne se fatiguent jamais de répéter la même chose. Taper sur le même clou, c'est souvent fort utile.

Pour la Russie, la démonstration est plus simple encore: tout homme de bonne foi sait que le terreur y règne du fait des bolchéviques et que la tchéka et le Guépéou, qui tiennent le pays sous la crainte, sont de pures institutions soviétiques. Mais, à force de redire que les terroristes leur veulent du mal, les bandits qui sont au gouvernement finiront peut-être par appuyer autrui sur leur misérable sort.

On cite souvent l'exemple du larron qui est poursuivi et qui crie: « Au voleur! » pour donner le change. C'est ici le cas d'en parler une fois de plus.

Notre propos n'était cependant pas d'établir la vérité de ce qui précède — toute réalité visible se démontrant par elle-même —, mais seulement d'attirer l'attention sur cette similitude des méthodes allemande et russe, et de laisser au lecteur la tâche d'y penser. F.-L.S.

Autour du nouveau tarif douanier

BERNE, 20. — La commission des douanes du Conseil des Etats, réunie mardi en présence de MM. Musy et Gassmann, directeur général des douanes, a discuté à nouveau le projet de droits supplémentaires sur l'orge, le malt et la bière. Elle a maintenu ses décisions antérieures concernant la validité du projet jusqu'à l'aboutissement de la révision générale des alcools et la clause d'urgence; mais, contrairement à la proposition du Conseil fédéral et aux décisions du Conseil national, elle recommande de percevoir les suppléments prévus à la frontière comme les autres droits, et non lors de la livraison de la bière aux locaux de vente. Les articles 2 et 3 du projet devraient en conséquence être biffés, ce qui supprimerait l'échelle des suppléments. Pour le reste, la commission a adhéré aux décisions du Conseil national.

L'initiative des kursaals

BERNE, 19. — La direction du parti socialiste suisse a décidé de proposer au comité du parti, convoqué pour le 15 octobre à Berne, l'adhésion à l'initiative des kursaals.

Saucesses avariées et paratyphus

BERLIN, 20 (Wolff). — Ces derniers jours, un certain nombre de cas de paratyphus ont été constatés à Osnabrück. Ils proviennent d'empoisonnements dus à la consommation de saucesses avariées. Jusqu'ici, on compte quarante-cinq cas.

Un éboulement

BERLIN, 20 (Wolff). — Un éboulement s'est produit au cours de la construction d'un tunnel près de la gare de Charlottenburg. Plusieurs ouvriers ont été ensevelis. L'un des ouvriers a été retiré grièvement blessé. Trois autres ouvriers sont encore ensevelis sous la masse de sable.

Les conflits du travail

SOLINGEN, 20 (Wolff). — En réponse à la décision des ouvriers de l'industrie métallurgique de Solingen de résilier la convention sur les salaires, les fabricants ont décidé de lock-outer tous leurs ouvriers. Le délat-congé donné aux ouvriers arrive à expiration le 6 octobre, à moins qu'une entente n'intervienne entre temps.

Tragique incendie en Savoie

Mardi matin, dans le hameau de Granges, situé à 17 km. de Thonon, un dément mit le feu à la grange de son père, dans l'intention d'anéantir toute sa famille. Lui-même resta au milieu du brasier. Les pompiers qui tentaient de le sauver furent précipités de leur échelle par le feu furieux. Comme le feu menaçait de s'étendre, on dut se borner à protéger les maisons voisines. La grange fut complètement détruite, une chèvre et tous les outils aratoires restèrent dans les flammes.

Sous les décombres on retrouva le corps complètement carbonisé du pauvre dément.

Dernières dépêches

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Le budget des Pays-Bas

LA HAYE, 21 (Havas). — Le ministre des finances a présenté son budget de 1928 aux Etats généraux avec la note usuelle concernant l'état des finances. Les dépenses ordinaires sont évaluées à 591,823,495 florins. Les recettes ordinaires à 595,242,098 florins, de sorte que l'excédent est de 3,418,603 florins. Cet excédent a été obtenu malgré la réduction d'un cinquième projetée de l'impôt sur le revenu, ce qui coûtera en 1928 28,150,000 florins et en 1929 29,000,000 florins. On devra envisager la création d'un impôt nouveau avant l'exercice 1929, impôt qui frappera les dépenses superflues.

Le ministre est d'avis qu'un tel impôt est à préférer du point de vue économique à la charge excessive actuelle sur les revenus.

Condition préalable

PARIS, 21 (Havas). — Le « Matin » annonce que le gouvernement français a fait connaître officiellement à Moscou que le départ de M. Rakowski est la première condition avant toute négociation.

Un nouvel attentat à Guevgueli

PARIS, 21. — Le « Petit Parisien » reproduit la dépêche suivante:

« Un télégramme de Guevgueli annonce que hier, à 14 heures, sept bombes ont fait explosion sur la voie ferrée au moment du passage d'un train de voyageurs, près de la gare de Houtovo, non loin de la frontière grecque, dans le voisinage de Strouvitza. La locomotive est indemne, mais tous les wagons ont été atteints par l'explosion. Il n'y a aucun renseignement précis concernant le nombre des victimes. On suppose que l'attentat est l'œuvre de comitat-jis bulgares, et qu'il a été perpétré par la même bande qui récemment fit sauter un hôtel à Guevgueli. »

Une bijouterie cambriolée à Paris

PARIS, 21 (Havas). — On mande de Londres au « Matin » que des malfaiteurs ont dérobé dans un grand magasin des bijoux pour un total estimé à 1,250,000 francs.

Expulsion d'agitateurs à Athènes

LONDRES, 21 (Havas). — On mande d'Athènes au « Times » que la propagande en faveur du général Pangalos se poursuivant d'une manière intensive, la commission de sécurité publique a décrété la déportation des quatre principaux agitateurs.

Nouvelles diverses

Les foires

Mardi, à la foire de Romont, la statistique a recensé douze bœufs de 800 à 1200 fr. pièce, 98 vaches de 700 à 1100 fr.; 75 génisses de 400 à 1000 francs; 5 chèvres de 40 à 70 fr. et 8 moutons de 60 à 90 fr. Pour la boucherie, le bœuf valait de 1 fr. 50 à 1 fr. 70 le kilo, la vache saucisse de 90 c. à 1 fr. 50; les veaux de 2 fr. 50 à 3 fr.; les porcs gras de 2 fr. 15 à 2 fr. 20. Les porcelets de huit à dix semaines trouvaient amateurs au prix de 70 à 110 fr. la paire. La gare de Romont a expédié vingt-deux wagons avec 169 têtes de bétail.

Un quai s'écroule

Jeudi dernier, vers 10 heures du matin, une tranche du mur de soutènement du quai de Lugano s'est écroulé dans le lac, non loin du débarcadère, sur dix mètres de long et trois de large. Il n'y avait personne heureusement sur les lieux. Quelques canots ont été endommagés. Les mesures de précaution indiquées ont été prises aussitôt.

Un incendiaire

Le tribunal criminel argovien a condamné à 3 1/2 ans de réclusion un valet de ferme qui, par vengeance, avait mis le feu à la grange de sa patronne, Mme Haller, à Muri, causant à celle-ci un préjudice de 22,000 francs.

Homicide par imprudence

ZURICH, 20. — La cour d'assises a condamné à 15 mois de prison avec sursis le confiseur Hans Bissig, d'Erstfeld (Uri), âgé de 26 ans, pour homicide par imprudence. Le lundi de Pâques, dans la vallée de la Sihl, il tenait le côté gauche de la route avec une automobile à six places. Lorsque la voiture franchit le talus et se renversa dans le fossé. La mère de Bissig fut projetée hors de l'automobile et blessée mortellement; sa belle-sœur fut blessée.

Un père indigne

AARAU, 19. — Il y a environ trois semaines on arrêtait à Gippingen, près de Zurzach, sous l'inculpation de meurtre et de rapports incestueux, l'agriculteur Fridolin Vogel, âgé de 55 ans, et sa fille Emma, âgée de 18 ans. Tous deux ont avoué avoir entretenu des relations coupables. La fille avait mis au monde, vers le milieu de juillet, un garçon que le père reconnaît avoir étranglé immédiatement après sa naissance et enfoui ensuite à la cave. Le meurtrier, père de 11 enfants, a également entretenu des rapports incestueux avec sa seconde fille qui n'a pas encore 16 ans.

Condamnation d'un employé infidèle

BERNE, 20. — La cour d'assises du troisième arrondissement de Berne a condamné Fritz Reimann, 33 ans, ancien employé de la Banque fédérale, pour détournements, vols et faux, à deux ans et demi de réclusion sous déduction de trois mois de prison préventive. Reimann avait détourné en plusieurs années, au préjudice de la Banque fédérale, une somme de 56,000 fr. qu'il avait employée à des spéculations. En outre, il avait détourné 6000 fr. au détriment d'un fondé de pouvoirs, et au moment de prendre la fuite au mois de mai dernier, il s'était approprié encore 5000 fr. pris dans la caisse de son collègue, et 1000 fr. en donnant de fausses indications.

Arrestation d'un incendiaire

BOLLIGEN, 20. — Un boucher, Friedrich Kräuchi, demeurant à Eymatt (Berne), a été arrêté sous l'inculpation d'avoir mis le feu à la maison dans laquelle il demeurait. Il partit un soir avec sa femme et son enfant pour plusieurs jours. Peu après son départ, les autres habitants de la maison remarquèrent du feu et donnèrent immédiatement l'alarme. Le commencement d'incendie fut immédiatement maîtrisé. Après avoir nié pendant longtemps, Kräuchi a fait des aveux. Il a sans doute voulu obtenir la somme pour laquelle son mobilier était assuré.

Les mauvais contacts

SARNEN, 20. — M. Martin Erler, 22 ans, garçon laitier, à Giswil, est entré en contact avec une conduite à haute tension et a été tué sur le coup.

Un Grec qui file à l'anglaise

GENEVE, 20. — Un Grec, bien connu à Genève, vient de disparaître en laissant derrière lui près de 80,000 francs de dettes chez différents commerçants.

On recherche deux escrocs

GENEVE, 20. — Deux Anglais, John-Grave Johnson, 58 ans, et sa femme, 45 ans, s'étaient fait remettre de nombreuses marchandises en usant du coup classique du chèque sans provision. Ils sont poursuivis pour escroquerie, abus de confiance s'élevant à plusieurs milliers de francs. On apprend que ces escrocs, qui sont en fuite, étaient sous mandat d'arrêt en France pour les mêmes faits que ceux signalés à Genève.

Avion et fils électriques

BARCELONE, 20 (Havas). — Un avion de l'aéronautique navale, monté par un capitaine et un quartier maître, a heurté des fils électriques et est tombé à l'embouchure du Llobregat. Le capitaine a été tué et le quartier maître grièvement blessé.

Funeste imprudence

BITTINGEN (Sarre), 20 (Wolff). — La nuit dernière, 4 enfants laissés sous la surveillance d'une jeune fille de 16 ans, ont été asphyxiés dans leurs lits. La jeune fille s'était éloignée de la maison et avait laissé des bougies allumées. L'un des enfants aura sans doute renversé un bougie, qui aura mis le feu à des vêtements.

Un avion s'écrase sur le sol

NEW-YORK, 21. — Un des 40 avions qui entreprennent le raid Roosevelt Field-Spokane s'est écrasé sur le sol à Long Valley. Le pilote et le passager ont été tués.

Cours du 21 septembre 1927, à 8 h. 30, du Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Cours	Paris	Demande	Offre
Paris	20.38	20.38	
Londres	25.22	25.24	
Milan	28.20	28.30	
Bruxelles	72.45	72.25	
New-York	5.47	5.49	
Berlin	123.45	123.55	
Vienne	73.-	73.45	
Amsterdam	207.80	207.90	
Madrid	89.00	89.00	
Stockholm	139.35	139.55	
Copenhague	138.75	138.95	
Oslo	136.95	137.45	
Prague	45.35	45.45	

meilleures conditions

Monsieur Albert Droz; Monsieur Robert Droz; Mademoiselle Adèle Droz; Monsieur et Madame Droz-Vireaux et leurs enfants; Mademoiselle Esther Droz; Madame et Monsieur Albert Meyer-Droz et leurs enfants; à Bordeaux; Monsieur et Madame Robert Droz-Berger et leurs enfants; Monsieur et Madame Alphonse Droz-Juillet et leurs enfants; les familles alliées; Mademoiselle C. Berlin-court, ont la douleur d'annoncer le départ de

Mademoiselle Lucie DROZ

leur bien-aimée sœur, tante, grand'tante, parente et amie, enlevée à leur affection, le 20 septembre 1927.

L'Eternel règne, que la terre tressaille de joie.

L'incinération, sans suite, aura lieu le jeudi 22 septembre, à 15 heures.

Sur le désir de la défunte, la famille ne portera pas le deuil.

Prière de ne pas envoyer de fleurs

On ne reçoit pas

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur et Madame Auguste Perrotet, à Genève; Monsieur et Madame Paul Perrotet et leurs enfants; à Neuchâtel; Monsieur et Madame Hermann Perrotet et leur fille, à Yverdon; Monsieur et Madame Louis Perrotet et leurs enfants, à Neuchâtel; Madame et Monsieur Renévier-Perrotet et leurs enfants, à Yverdon; Monsieur et Madame Edouard Perrotet, à la Chaux-de-Fonds; Monsieur et Madame Armand Perrotet et leurs fils, à Fleurier; Monsieur et Madame Maurice Perrotet, à Hauterive; les familles Isler et Fallet, à Yverdon, en Amérique, à Saint-Imier et Neuchâtel; Widmer, à Neuenkirch, Saint-Gall et Dottingen; Ghiberti, en Italie; Perrotet, au Vully; Roulin et Sandoz, à Neuchâtel, ainsi que toutes les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Camille PERROTET

née FALLET

leur bien-aimée mère, belle-mère, grand'mère, sœur, tante, cousine et parente, que Dieu a reprise à Lui subitement, le 18 septembre, dans sa 71^{me} année. Yverdon, le 19 septembre 1927.

Mère chérie, toi qui fus notre guide sur la terre, tu nous quittes, nous laissant seuls dans notre douleur, tu as vaillamment supporté le séjour des misères. Dors en paix, maintenant, au Ciel et dans nos cœurs; ton souvenir si cher sera notre seul bonheur.

Elle fut la bonnie mère.

L'ensevelissement aura lieu le mercredi 21 septembre, à 14 heures. Culte à 13 h. 30.

Domicile mortuaire: Cheminet 15, Yverdon.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Bulletin météorologique — Septembre 1927

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Date	Temp. deg. cent.			V. dominant	Etat du ciel
	Moy.	Mini.	Maxi.		
20	19.1	16.0	23.1	721.3	O. moyen nuag.

20. Toutes les Alpes avec Mont-Bianc visibles vers le soir.

21. 7 h. 1/2: Temp.: 12.6 Vent: N.-O. Ciel: brum.

Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719.5 mm.
Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.

Niveau du lac: 21 septembre, 430.62.
Température de l'eau: 18°.

Temps probable pour aujourd'hui
Nébulosité changeante.

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL, S. A.

CORRESPONDANCES

(Le journal réserve son opinion à l'égard des lettres paraissant sous cette rubrique.)

Une occasion d'économiser

Monsieur le rédacteur, L'« Feuille officielle cantonale » annonce que l'emploi de commandant de la police cantonale est mis au concours.

A la mort du dernier commandant, M. Dubois, cette question s'est généralement posée: Sera-t-il remplacé? ou plutôt, dans quelles conditions sera-t-il remplacé?

C'était la conséquence d'autres questions. Le commandant de gendarmerie a-t-il du travail en suffisance? Ce travail est-il minutieusement contrôlé? A-t-on fait une comparaison avec ce qui se passe dans d'autres cantons, dans ceux, par exemple, dont la population est triple ou quadruple de celle du canton de Neuchâtel? Sans compter que notre canton est groupé et doté, comme pas un, de multiples et rapides moyens de communications.

Il y a, dans ce même petit canton, un intendant d'arsenal, un commissaire des guerres, un commandant de gendarmerie, sans compter un commandant de police auxiliaire; sans compter les préfets. C'est beaucoup, n'est-ce pas trop?

Tout comme chez les particuliers, les négociants et les fabricants, l'Etat est en période de révision et de pontage. Les frais généraux sont trop élevés.

Le Conseil d'Etat a-t-il pointé à l'occasion du décès du dernier commandant de gendarmerie? Quand le peuple, qui refuse de nouveaux impôts, réclame des économies, on lui répond: Très bien, mais respectons les situations acquises.

La mort du commandant de la police cantonale n'est-elle pas une occasion de refondre un peu ces gros et trop nombreux postes dans notre petit canton?

N'oublions pas que ce qui existait il y a cinquante ans, n'est plus moderne.

En l'on est parfois tenté de se demander si notre honorable Conseil d'Etat n'est pas un peu trop conservateur!

Veuillez agréer, etc.

M.

CANTON

Art dentaire

Le Conseil d'Etat a autorisé le citoyen Norbert Carrel, originaire bernois, domicilié à la Chaux-de-Fonds, à pratiquer dans le canton en qualité de dentiste.

Pharmacie

Le Conseil d'Etat a autorisé: Mlle Marguerite Guillod, à la Chaux-de-Fonds, et Mlle Lucy Schmolz, à Saint-Aubin, à pratiquer dans le canton en qualité d'aide-pharmaciennes.

Inspection des forêts

Le Conseil d'Etat a nommé, en qualité d'inspecteur du Vime arrondissement forestier, avec entrée en fonctions le 1er octobre 1927, le citoyen Jean-Louis Nagel, né le 21 novembre 1895, originaire de Neuchâtel et Thielle-Wavre, domicilié à Cortaillod.

Arrestation d'un cambrioleur

La police de sûreté de